

Connaître et protéger **LES CHEMINS**

Parc naturel régional du Gâtinais français - 2017



CHEMINS ET ENJEUX **Rapport cartographique**

**Commune de
Boigneville**



Une autre vie s'invente ici

en partenariat et
avec le soutien de
la DRIEE Ile-de-France



PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ILE-DE-FRANCE

Direction Régionale et Interdépartementale
de l'Environnement et de l'Énergie

ile de France

SEINE-MARNE 77
LE DÉPARTEMENT

Esforme
LE DÉPARTEMENT

Parc
naturel
régional
du Gâtinais français

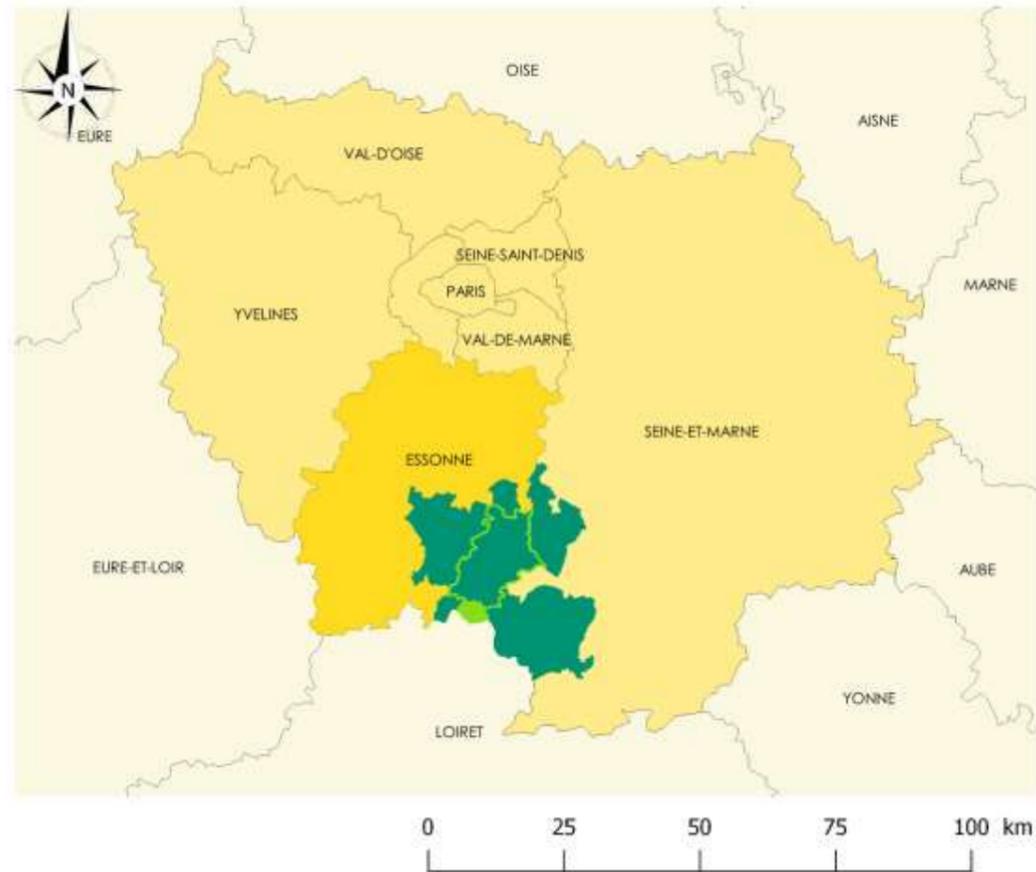
Sommaire

1. Contexte d'étude	2
1.1. Situation de la commune	2
1.2. Mise en place du projet dans la commune	2
1.2.1. Contexte dans la commune	2
1.2.2. Le travail avec l' élu référent	2
2. Inventaire des chemins ruraux de Boigneville	3
2.1. Carte des chemins ruraux de la commune	3
2.2. Tableau des chemins	4
3. Cartographie des enjeux liés aux chemins ruraux	10
3.1. Le ruissellement	11
3.2. La biodiversité	13
3.2.1. Chemins et routes compris dans les cœurs de la nature de la Trame Verte	13
3.2.2. Chemins et routes identifiés comme des corridors écologiques du Schéma régional de cohérence écologique	17
3.2.3. Chemins et routes identifiés comme des corridors écologiques de la Trame Verte	20
3.2.4. Chemins et routes liés à la présence d'espèces remarquables	24
3.2.5. Chemins et routes liés à la présence de mares	25
3.3. L'agriculture et la forêt	26
3.3.1. Chemins et routes agricoles	26
3.3.2. Chemins et routes forestiers	27
3.4. Le tourisme et le patrimoine	28
3.4.1. Chemins et routes inscrits au PDIPR	28
3.4.2. Chemins et routes définis en itinéraires de randonnée	29
3.4.3. Présence de monuments inscrits ou classés	30
3.5. Le paysage	31
3.5.1. Les entités paysagères	31
3.5.2. Les éléments paysagers structurants	32
3.5.3. Les vergers	33
4. Un patrimoine à protéger	34
4.1. La protection des chemins	35
4.2. La sauvegarde des chemins ruraux	36
5. Carte de synthèse	37

1. Contexte d'étude

1.1. Situation de la commune

Situation de la commune de Boigneville



Légende

- Départements hors Île-de-France
- Région Île-de-France
- Département de l'Essonne
- Parc naturel régional du Gâtinais français
- Communauté de Communes des Deux Vallées
- Commune de Boigneville

Sources :
© IGN - BD TOPO 2014, GEORIA 2011
© Parc du Gâtinais français

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

1.2. Mise en place du projet dans la commune

1.2.1. Contexte dans la commune

La commune de Boigneville avait déjà fait l'objet d'une précédente étude au Parc du Gâtinais français concernant les chemins ruraux. Cette première avait consisté à replacer les chemins en s'aidant du registre ancien des chemins ruraux, dit « état de reconnaissance des chemins ruraux » et datant de 1889 pour la commune.

Ce document a été à nouveau le point de départ de la présente étude. Il a été nécessaire ensuite de prendre en compte tous les changements intervenus durant plus d'un siècle qui ont pu supprimer des chemins ou au contraire en créer mais aussi modifier leur tracé ou leur largeur. Les nombreux échanges avec l' élu référent ont permis d'aboutir à la version présente.

1.2.2. Le travail avec l' élu référent

Un premier contact a été pris avec Mr Jean-Claude Dampierre, premier adjoint de la commune, pour faire le point sur les documents dont disposait la commune. Par rapport au registre de 1889, il fallait considérer cinq types de changements :

- ❖ ceux liés au remembrement de 1955 ;
- ❖ ceux liés au classement dans la voirie communale de neuf portions de chemins ruraux en 1991 ;
- ❖ ceux liés aux échanges de parcelles entre la commune et l'ITCF (ex Arvalis) en 1998 ;
- ❖ ceux liés au déplacement précaire de portions de chemins ruraux pour les besoins de l'agriculture.
- ❖ les autres modifications ponctuelles.

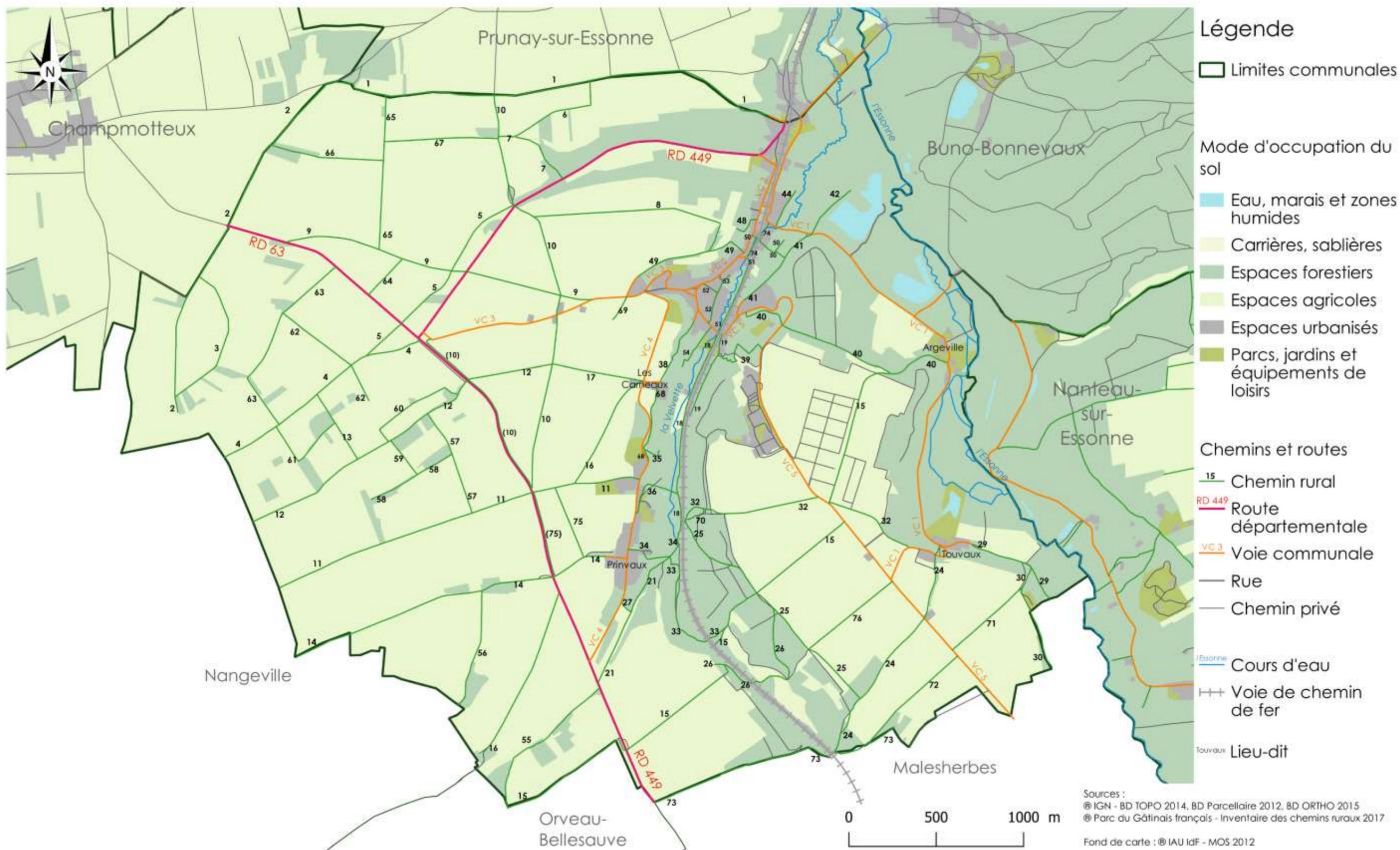
Le nouvel inventaire a été vérifié à plusieurs reprises par l' élu référent ainsi que par le maire de la commune, M. Boussaingault. Des vérifications sur le terrain ont été réalisées parfois mais à de faibles reprises du fait de la bonne connaissance du territoire par l' élu référent.

L'inventaire validé a fait l'objet d'une délibération en Conseil municipal de Boigneville le 3 mars 2017. Elle a été accompagnée d'un plan et d'un tableau (voir 2. Inventaire des chemins ruraux de Boigneville).

2. Inventaire des chemins ruraux de Boigneville

2.1. Carte des chemins ruraux de la commune

Inventaire des chemins ruraux COMMUNE DE BOIGNEVILLE



2.2. Tableau des chemins

Nom	Description	Largeur	Source	Visibilité sur photographie aérienne (@IGN - BD ORTHO 2015)	Commentaire visibilité	Longueur (en mètres)
Chemin de Champmotteux à Courcelles n° 1	Commence au CR n° 2 de Pithiviers à Maisse, rencontre les CR n° 65, n° 10 de Bouray, n° 6 de Pithiviers à Prunay. Se termine sur la portion de voie communale classée en 1991 (ex CR n° 11)	1.50 mètre	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889, modifié par la délibération du 9 juillet 1991	oui		2 660
Chemin de Pithiviers à Maisse n° 2	Commence à la limite de Nangeville, au nord-ouest de la parcelle 62 de la section ZR 01, dite les 12 Arpents de Saint-Georges, rencontre le CR n° 3 de la mare de Bostard, se poursuit en limite de Champmotteux, traverse la route départementale n° 63, rencontre le CR n° 66. Se termine au CR n° 1 de Champmotteux à Courcelles	1.50 mètre	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	oui		2 144
Chemin de la mare de Bostard n° 3	Commence sur le CR n° 2 de Pithiviers à Maisse. Se termine sur le CR n° 2 de Pithiviers à Maisse	3 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	oui		878
Chemin de Mainvilliers à Boigneville n° 4	Commence à la limite communale avec Nangeville, rencontre le CR n° 61, le CR n° 63, le CR n° 13 des Boulins, le CR n° 62 et le CR n° 5 de Nangeville à Saint-Val. Se termine sur la route départementale n° 449	6 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	oui		1 327
Chemin de Nangeville à Saint-Val n° 5	Commence au CR n° 4 de Mainvilliers à Boigneville, traverse la route départementale n° 63, le CR n° 9 de Champmotteux à Boigneville. Se termine sur la route départementale n° 449, à l'angle du CR n° 10 de Bouray	3 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	en partie	Plus visible sur les 125 derniers mètres	1 227
Chemin de Pithiviers à Prunay n° 6	Commence au CR n° 7 de Vignay à Saint-Val, se dirige vers Prunay. Aboutit sur le CR n° 1 de Champmotteux à Courcelles	3 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	oui		616
Chemin de Vignay à Saint-Val n° 7	Commence à l'intersection du CR n° 10 de Bouray et du CR n° 67, rencontre le CR n° 6 de Pithiviers à Prunay. Se termine à la route départementale n° 449	3 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	en partie	Visible jusqu'au croisement avec le CR n° 6 de Pithiviers à Prunay	488
Chemin de Vignay à Boigneville n° 8	Commence au CR n° 10 de Bouray. Aboutit sur le CR n° 49 des Granges, au-dessus du village	3 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	en partie	Pas visible sur les 175 derniers mètres	1 261
Chemin de Champmotteux à Boigneville n° 9	Commence à la route départementale n° 63, se dirige vers Boigneville, rencontre le CR n° 65, le CR n° 64, traverse le CR n° 5 de Nangeville à Saint-Val, la route départementale n° 449, le CR n° 10 de Bouray. Se termine à la voie communale n° 3, dite route des Hangars	3.50 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	oui		1 802

Chemin de Bouray n° 10	Commence à la route départementale n° 449, traverse le CR n° 12 de Nangeville à Boigneville, la voie communale n° 3, le CR n° 9 de Champmotteux à Boigneville, rencontre le CR n° 8 de Vignay à Boigneville, traverse la route départementale n° 449, rencontre le CR n° 5 de Nangeville à Saint-Val, le CR n° 67, le CR n° 7 de Vignay à Saint-Val et aboutit sur le CR n° 1 de Champmotteux à Courcelles. La portion comprise entre son origine et la voie communale n° 3 a été déplacée de façon précaire le long de la route départementale n° 449 pour les besoins de l'agriculture	Largeur de 6 mètres dans la portion déviée au début jusqu'au croisement avec le chemin de Nangeville à Boigneville. Le reste du chemin a une largeur de 4.50 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889 modifié par la délibération du 6 juillet 2001	en partie	Semble avoir été dévié sur 100 mètres légèrement à droite après avoir traversé la route départementale n° 449	3 473
Chemin de la Maugallet n° 11	Commence au territoire de Nangeville, se dirige vers Prinvaux, rencontre le CR n° 57, traverse la route départementale n° 449, rencontre le CR n° 75, le CR n° 16 de Gollainville à Boigneville. Aboutit sur la voie communale n° 4, route de Prinvaux entre les n° 14 et 16	Largeur à l'origine 4 mètres, de même jusqu'à la route départementale n° 449 ensuite 5 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	oui		2 170
Chemin de Nangeville à Boigneville n° 12	Commence au territoire de Nangeville, se dirige vers Boigneville, rencontre le CR n° 13 des Boulins, par deux fois le CR n° 60, traverse la route départementale n° 449. Se termine au CR n° 10 de Bouray	3.50 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	oui		1 992
Chemin des Boulins n° 13	Commence au CR n° 12 de Nangeville à Boigneville, rencontre le CR n° 61. Se termine au CR n° 4 de Mainvilliers à Boigneville	3 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	oui		438
Chemin de Nangeville à Prinvaux n° 14	Commence au territoire de Nangeville, se dirige vers Prinvaux, rencontre le CR n° 56, traverse la route départementale n° 449, rencontre le CR n° 75. Se termine à la voie communale classée en 1991 dénommée auparavant CR n° 14 de Nangeville à Prinvaux	Largeur de 1,75 mètre jusqu'à l'entrée sur le territoire, puis 3,50 mètres jusqu'au bout	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889, modifié par la délibération du 9 juillet 1991	oui		1 884
Chemin de Saint-Marc n° 15	Commence au territoire d'Orveau-Bellesauve, se dirige vers Argeville, traverse la route départementale n° 449, s'interrompt au CR n° 26 de la Pente à Paillet avant le chemin de fer, reprend de l'autre côté. Traverse le CR n° 25 dit Sentier de Prinvaux à Malesherbes, suit un tracé rectiligne jusqu'à la voie communale n° 5, reprend un peu plus loin en direction du nord-est et se termine au CR n° 40 d'Argeville à Boigneville	Sur la partie mitoyenne avec Orveau-Bellesauve 2,25 mètres, puis 4,50 mètres jusqu'au chemin de la Pente à Paillet, puis 2,25 mètres jusqu'au sentier de Prinvaux à Malesherbes, puis 6 mètres dans le secteur modifié puis 3,50 mètres jusqu'à la fin	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889 modifié par la délibération du 3 juin 1998 (échange ITCF)	en partie	Pas visible sur 80 mètres avant de rencontrer le CR n° 26. Pas visible sur 130 mètres après le chemin de fer	3 567
Chemin de Gollainville à Boigneville n° 16	Commence au territoire d'Orveau-Bellesauve, aboutit à la route départementale n° 449, reprend au CR n° 11 de la Maugallet. Se termine sur la voie communale n° 4, route de Prinvaux, en face de l'Allée des Carneaux. La portion située entre la route départementale n° 449 et le CR n° 11 de la Maugallet ayant été supprimée au remembrement	3.50 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889 modifié par le remembrement	oui		1 757
Allée des Carneaux n° 17	Commence à la rencontre du CR n° 12 de Nangeville à Boigneville et du CR n° 10 de Bouray. Se termine sur la voie communale n° 4, route de Prinvaux	3.50 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889, modifié par la délibération du 9 juillet 1991	oui		531

Chemin de Prinvaux-le-Bas (côté ouest du chemin de fer) n° 18	Commence à la voie communale n° 5, rue de Saint-Gervais, rencontre le CR n° 19 de Prinvaux-le-Bas (côté est du chemin de fer), rencontre le CR n° 36 des Rocherjots. Se termine à la Fontaine du Gros Carreau	3 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	oui		1 126
Chemin de Prinvaux-le-Bas (côté est du chemin de fer) n° 19	Commence à la voie communale n° 5, route de Malesherbes, longe la voie de chemin de fer, rencontre le CR n° 39 dit Sentier de Boigneville à Malesherbes. Passe sous le pont de chemin de fer et aboutit sur le CR n° 18 de Prinvaux-le-Bas (côté ouest du chemin de fer)	4 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	oui		522
Chemin des Fonceaux de Prinvaux n° 21	Commence au CR n° 34 dit Sentier de Prinvaux à la Fontaine du Gros Carreau, rencontre le CR n° 27 des Rayons Blancs. Se termine à la route départementale n° 449	3 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	non		852
Chemin de Touvaux ou Vieille Rue n° 24	Commence au CR n° 73, en limite avec Malesherbes, rencontre le CR n° 25 dit Sentier de Prinvaux à Malesherbes, traverse la voie communale n° 5 (route de Malesherbes), traverse la voie communale n° 1. Se termine à la voie communale n° 1 (route de Touvaux), après l'avoir traversé plus haut	1,50 mètre depuis le commencement jusqu'au sentier de Prinvaux à Malesherbes puis 3 mètres jusqu'au terminus	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	en partie	Pas visible au départ sur 250 mètres. Pas visible à la fin sur 140 mètres	1 371
Sentier de Prinvaux à Malesherbes n° 25	Commence au chemin de fer au niveau du Gros Carreau, traverse le CR n° 15 de Saint-Marc, rencontre le CR n° 26 de la Pente à Paillet, le CR n° 76. Se termine au CR n° 24 de Touvaux ou Vieille Rue	1.50 mètre	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	en partie	Pas visible sur 130 mètres au départ puis visible sur 120 mètres, puis à nouveau pas visible sur 190 mètres. Ensuite bien visible mais s'écarte du tracé en particulier à la fin sur les 400 derniers mètres	1 468
Chemin de la Pente à Paillet n° 26	Commence au CR n° 25 dit Sentier de Prinvaux à Malesherbes, traverse le chemin de fer. Se termine au bout de la parcelle ZK 21	3 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	en partie	Seulement visible côté est du chemin de fer mais sur 200 mètres seulement	907
Chemin des Rayons Blancs n° 27	Commence à la voie communale n° 4 (route de Prinvaux). Se termine sur le CR n° 21 des Fonceaux de Prinvaux	3 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	oui		86
Chemin du Bois Biphard par le haut n° 29	Commence au bout de la voie communale (ex CR n° 29 classée en 1991). Se termine à la limite communale avec Malesherbes	2 mètres puis 1 mètre pour la partie commune avec Malesherbes	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889, modifié par la délibération du 9 juillet 1991	oui		575
Chemin du Bois Biphard par le bas n° 30	Commence au CR n° 29 du Bois Biphard par le haut. Se termine à la limite communale avec Malesherbes	2 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	non		621
Chemin de Prinvaux à Touvaux n° 32	Commence au Gros Carreau au niveau du CR n° 25 dit Sentier de Prinvaux à Malesherbes, rencontre le CR n° 70, s'interrompt à la voie communale n° 5 (route de Malesherbes) et reprend au niveau du CR n° 15 de Saint-Marc. Se termine à la voie communale n° 1, route d'Argeville	3 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	en partie	Pas visible au départ sur 260 mètres	1 373
Chemin du Bois des Cotteries n° 33	Commence au CR n° 21 des Fonceaux de Prinvaux, passe sous le chemin de fer. Se termine au CR n° 15 de Saint-Marc	2 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	en partie	Visible sur les derniers 110 mètres, difficile à évaluer avant (secteur boisé)	759
Sentier de Prinvaux à la Fontaine du Gros Carreau n° 34	Commence à la voie communale n° 4 (route de Prinvaux), rencontre le CR n° 21 des Fonceaux de Prinvaux. Se termine au CR n° 18 de Prinvaux-le-Bas (côté ouest du chemin de fer)	2 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	en partie	Visible sur les 80 premiers mètres. Visible ensuite nettement que sur les 60 derniers mètres	487

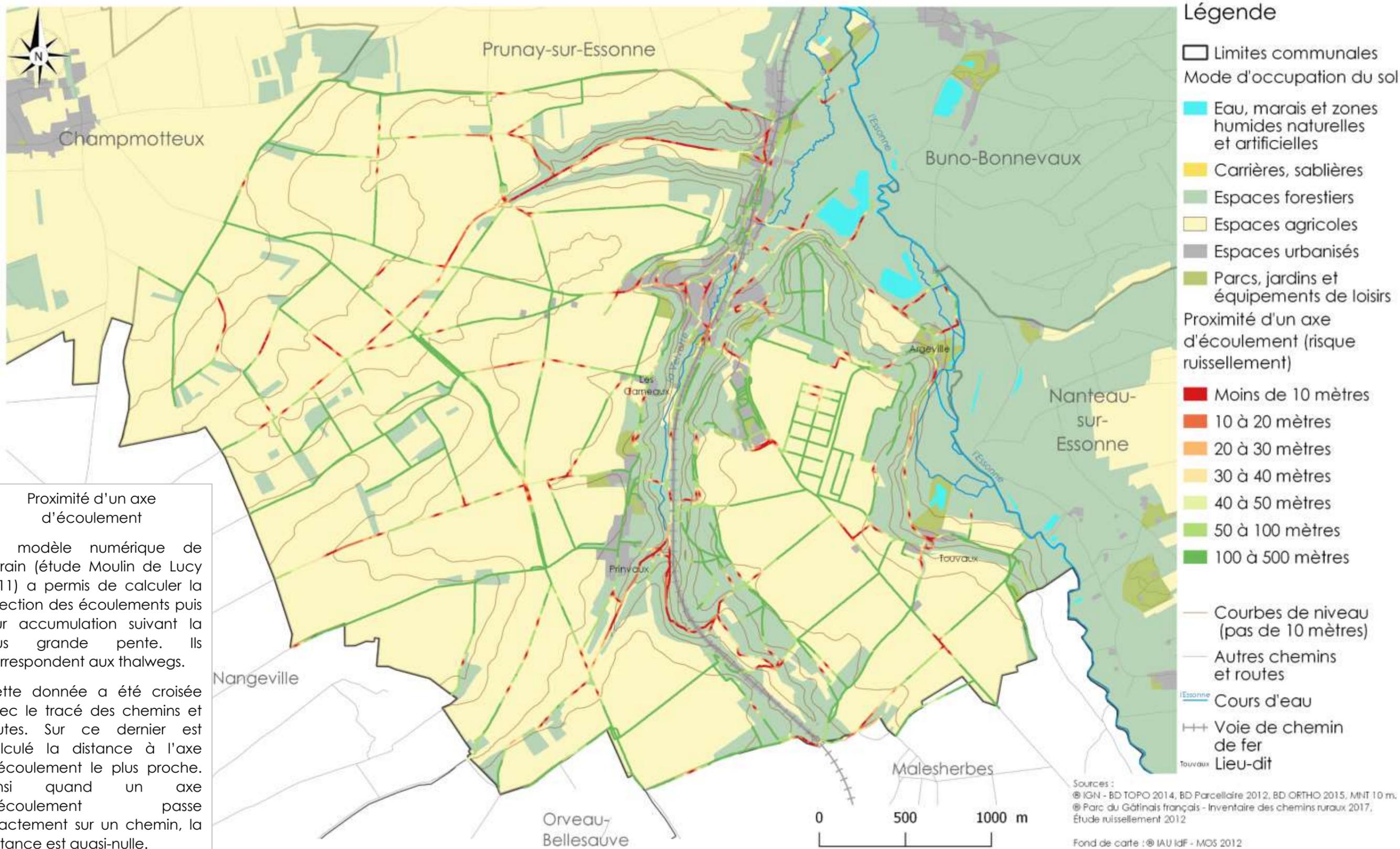
Sentier de la Fontaine à Robert n° 35	Commence au CR n° 68. Se termine sur la parcelle AN 47	1.50 mètre	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	indéterminé	Secteur boisé	123
Chemin des Rocherjots n° 36	Commence à la voie communale n° 4 (route de Prinvaux). Se termine sur le CR n° 18 de Prinvaux-le-Bas (côté ouest du chemin de fer)	1 mètre	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	en partie	Visible au départ sur 175 mètres, puis secteur boisé	372
Sentier des Carneaux à Boigneville n° 38	Commence à la ferme des Carneaux, au bout de la voie communale classée en 1991 (ex CR n° 17 dit Allée des Carneaux), se dirige vers le nord. Se termine au bout de la voie communale classée en 1991 (sentier des Carneaux) qui donne sur la voie communale n° 5, rue de Saint-Gervais	1 mètre	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889, modifié par la délibération du 9 juillet 1991	non		413
Sentier de Boigneville à Malesherbes n° 39	Commence à la voie communale n° 5, route de Malesherbes. Se termine sur le CR n° 19 de Prinvaux-le-Bas (côté est du chemin de fer)	6 mètres entre la voie communale n° 5 et l'angle sud-est de la parcelle AN 115, ensuite 1 mètre	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889 modifié par la délibération du 3 juin 1998 (échange ITCF)	indéterminé	Secteur boisé	451
Chemin d'Argeville à Boigneville n° 40	Commence à la voie communale n° 5 (route de Malesherbes), entre le n° 10 et le n° 12, la croise plus haut, rencontre le CR n° 15 de Saint-Marc. Se termine à la voie communale n° 1, route d'Argeville	5 mètres à l'origine puis 10 à 15 mètres jusqu'au croisement avec la voie communale n° 5 puis 6 mètres jusqu'à la fin	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889 modifié par la délibération du 21 février 1992	oui		1334
Chemin d'Argeville par le Bas ou des Fonceaux de Boigneville n° 41	Commence à la voie communale classée en 1991 (ex CR n° 41 dénommé chemin des Fonceaux), rencontre le CR n° 50 dit Chaussée de Châtillon ou de la Fontaine Habile. Se termine à la voie communale n° 1, route d'Argeville	3 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889, modifié par la délibération du 9 juillet 1991	en partie	Seulement bien visible sur les 130 premiers mètres	561
Chaussée du Marais de Boigneville n° 42	Commence à la voie communale n° 1 (route d'Argeville). Se termine au Marais, au milieu de la parcelle AH 117	2.50 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	indéterminé	Secteur boisé	339
Voirie de Saint-Val n° 44	Commence à la voie communale n° 1 (route d'Argeville). Se termine au commencement du Marais, entre les parcelles AD 201 et AD 103	2 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	en partie	Visible sur 80 mètres au début, secteur boisé ensuite	236
Sentier des Meuniers n° 48	Commence au cimetière sur la voie communale n° 2 (rue de Saint-Val). Se termine à l'angle nord-est de la parcelle ZD 37, entre les parcelles AD 189 et AD 7	1.50 mètre	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	en partie	Visible au début seulement sur les 30 premiers mètres	159
Chemin des Granges n° 49 ou de la Grenouillerie	Commence à la voie communale classée en 1991 (ex CR n° 49 des Granges), rencontre le CR n° 8 de Vignay à Boigneville. Se termine à la voie communale n° 2 (rue de Saint-Val), entre les n° 23 et 25	3 mètres puis 1.50 mètre sur 210 mètres à partir de la rue de Saint-Val	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889, modifié par la délibération du 9 juillet 1991	en partie	Plus visible à la fin sur les 200 derniers mètres	681
Chemin de Châtillon ou de la Fontaine Habile n° 50	Commence à la voie communale n° 2 (rue de Saint-Val) entre les n° 30 et 32, traverse la rivière Velvette, passe sous le chemin de fer, traverse le ruisseau des Grais. Se termine au CR n° 41 des Fonceaux de Boigneville et fait une avancée dans le marais dans la parcelle AD 191 entre le ruisseau des Grais et le CR n° 41 des Fonceaux de Boigneville	1 mètre jusqu'au ruisseau des Grais puis 2.50 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	en partie	Visible sur les 60 premiers mètres, semble se deviner ensuite sur 70 mètres puis plus visible du tout (secteur boisé)	354
Chemin de l'Abreuvoir ou latéral n° 51	Commence à la suite de la voie communale classée en 1991 (ex CR n° 51 de l'Abreuvoir ou latéral), entre les n° 14 et 18 rue de Saint-Val, traverse à gué la Velvette, suit le chemin de fer côté ouest. Se termine à la voie communale n° 5 (rue de Saint-Gervais) face au CR n° 18 de Prinvaux-le-Bas (côté ouest du chemin de fer)	2 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889, modifié par la délibération du 9 juillet 1991	oui		473

Chemin des Eaux n° 52	Commence à la voie communale n° 5 (rue de Saint-Gervais), entre les numéros 21 et 21 bis, reste parallèle à la Velvette, puis tourne vers l'ouest après la rencontre avec le CR n° 53 dit Ruelle Bontemps. Se termine sur la voie communale n° 2, au n° 6 rue de Saint-Val	2,50 depuis la voie communale n° 5 jusqu'à la Ruelle Bontemps, 1 mètre ensuite jusqu'à la voie communale n° 2	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	oui		284
Ruelle Bontemps n° 53	Commence au CR n° 52 dit Chemin des Eaux. Se termine entre les parcelles AE 150 et AE 422	0,50 mètre à 1 mètre	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889	en partie	Pas visible sur les 50 derniers mètres	127
Chaussée des Varennes n° 54	Commence à la voie communale n° 5 (rue de Saint-Gervais), entre les n° 14 et 18, se poursuit en direction du sud-ouest. Se termine au nord de la parcelle AN 14	3,50 mètres au début puis 3 mètres	État de reconnaissance des chemins ruraux de Boigneville, 6 mars 1889, modifié par la délibération du 13 novembre 1904	en partie	Visible au début sur 75 mètres puis secteur boisé	303
CR n° 55	Commence à la route départementale n° 449, se dirige vers le sud-ouest. Se termine en limite de commune d'Orveau-Bellesauve, à l'aboutissement avec le CR n° 15 de Saint-Marc		Remembrement du 10 mai 1955	oui		936
CR n° 56	Commence au CR n° 14 de Nangeville à Prinvaux, se dirige vers le sud. Se termine en limite de Nangeville, entre les parcelles ZL 10 et ZL 17		Remembrement du 10 mai 1955	oui		685
CR n° 57	Commence au CR n° 11 de la Maugallet, se dirige vers le nord-ouest, rencontre le CR n° 58. Se termine au CR n° 12 de Nangeville à Boigneville		Remembrement du 10 mai 1955	oui		630
CR n° 58	Commence au CR n° 57, se dirige vers l'ouest, rencontre le CR n° 59. Se termine à l'angle sud-ouest de la parcelle ZO 67		Remembrement du 10 mai 1955	en partie	Visible au début avant de rencontrer le CR n° 59, plus visible ensuite	531
CR n° 59	Commence au CR n° 58, se dirige vers le nord-ouest. Se termine au CR n° 12 de Nangeville à Boigneville		Remembrement du 10 mai 1955	en partie	Pas visible au début sur les 20 premiers mètres (parcelle agricole en place)	247
CR n° 60	Commence au CR n° 12 de Nangeville à Boigneville, se dirige vers le nord, puis tourne vers l'est. Tourne à nouveau et se termine sur le CR n° 12 de Nangeville à Boigneville		Remembrement du 10 mai 1955	en partie	Visible globalement mais est décalé par rapport au tracé du cadastre sur la fin	621
CR n° 61	Commence au CR n° 4 de Mainvilliers à Boigneville, se dirige vers le sud puis tourne vers l'est. Se termine au CR n° 13 des Boulins		Remembrement du 10 mai 1955	oui		542
CR n° 62	Commence au CR n° 63, se dirige vers le sud-est, traverse le CR n° 4 de Mainvilliers à Boigneville. Se termine entre les parcelles ZO 28 et ZO 29, à 200 mètres au sud du CR n° 4 de Mainvilliers à Boigneville		Remembrement du 10 mai 1955	en partie	Plus visible à la fin, après avoir croisé le CR n° 4 de Mainvilliers à Boigneville	716
CR n° 63	Commence au CR n° 4 de Mainvilliers à Boigneville, se dirige vers le nord-ouest, tourne vers l'est, rencontre le CR n° 62. Se termine à la route départementale n° 63		Remembrement du 10 mai 1955	oui		1 156
CR n° 64	Commence à la route départementale n° 63, se dirige vers le nord-est. Se termine au CR n° 9 de Champmotteux à Boigneville		Remembrement du 10 mai 1955	oui		283
CR n° 65	Commence au CR n° 9 de Champmotteux à Boigneville, se dirige vers le nord, rencontre le CR n° 66 puis le CR n° 67. Se termine sur le CR n° 1 de Champmotteux à Courcelles		Remembrement du 10 mai 1955	oui		885
CR n° 66	Commence au CR n° 65, se dirige vers l'ouest. Aboutit sur le CR n° 2 de Pithiviers à Maisse		Remembrement du 10 mai 1955	oui		655
CR n° 67	Commence au CR n° 65, se dirige vers l'est. Se termine au CR n° 10 de Bouray		Remembrement du 10 mai 1955	oui		652

CR n° 68 (sentier)	Commence à la voie communale n° 4 (route de Prinvaux), se dirige vers le nord. Aboutit sur l'Allée des Carneaux, voie communale classée en 1991 (ex CR n° 17)		Remembrement du 10 mai 1955	en partie	Visible seulement sur les 50 derniers mètres, le long de la ferme des Carneaux	474
CR n° 69	Commence à la voie communale n° 3 (rue du Haut Pavé), face au chemin des Granges. Se termine entre les parcelles ZC 8 et ZC 12		Remembrement du 10 mai 1955	en partie	Visible sauf sur les 30 derniers mètres	151
CR n° 70 (sentier)	Commence au CR n° 32 de Prinvaux à Touvaux, près du chemin de fer		Remembrement du 10 mai 1955	non		136
CR n° 71	Commence au CR n° 30 du Bois Biphard par le bas, se dirige vers le sud-ouest. Se termine à la voie communale n° 5 (route de Malesherbes)		Remembrement du 10 mai 1955	oui		533
CR n° 72	Commence à la voie communale n° 5 (route de Malesherbes), se dirige vers le sud-ouest. Se termine au CR n° 73 en limite de commune avec Malesherbes		Remembrement du 10 mai 1955	en partie	Non visible au début (parcelle agricole en place), visible sur les 250 derniers mètres	710
CR n° 73	Commence à la route départementale n° 449, est mitoyen avec la commune de Malesherbes, traverse le chemin de fer, rencontre le CR n° 24 de Touvaux ou Vieille Rue, croise le CR n° 72. Se termine à l'angle de la parcelle ZH 3		Remembrement du 10 mai 1955	oui		1495
CR n° 74	Commence au CR n° 51 de l'Abreuvoir ou latéral, se dirige vers le nord, s'interrompt au CR n° 50 dit Chaussée de Châtillon ou de la Fontaine Habile. Reprend après le chemin de fer, au niveau du CR n° 50 dit Chaussée de Châtillon ou de la Fontaine Habile, se dirige vers le nord et se termine à la voie communale n° 1 (route d'Argevillle)		Remembrement du 10 mai 1955	oui		215
CR n° 75	Commence au CR n° 14 de Nangeville à Prinvaux. Se termine au CR n° 11 de la Maugallet. Ce chemin a été déplacé d'une façon précaire pour les besoins de l'agriculture le long de la route départementale n° 449		Délibération du 21 septembre 1984	en partie	Seulement visible sur la partie déviée	928
CR n° 76	Commence au CR n° 25 dit Sentier de Prinvaux à Malesherbes. Se termine à la voie communale n° 5 (route de Malesherbes) en face de la voie communale n° 1 (route de Touvaux)		Remembrement du 10 mai 1955	oui		619

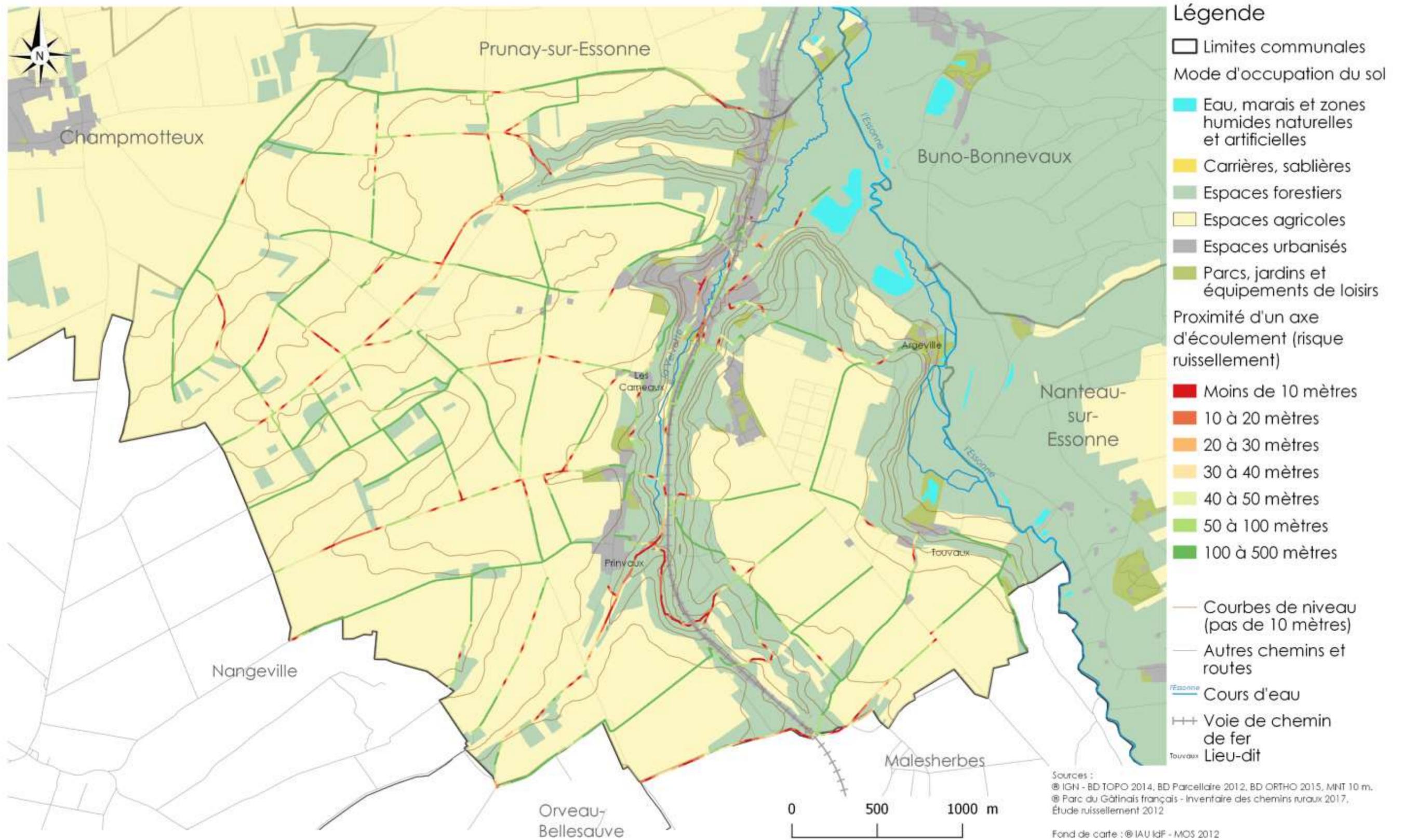
3. Cartographie des enjeux liés aux chemins ruraux

INTENSITÉ DU RISQUE RUISSELLEMENT SUR LES CHEMINS ET ROUTES



Le risque ruissellement

INTENSITÉ DU RISQUE RUISSELLEMENT SUR LES CHEMINS RURAUX

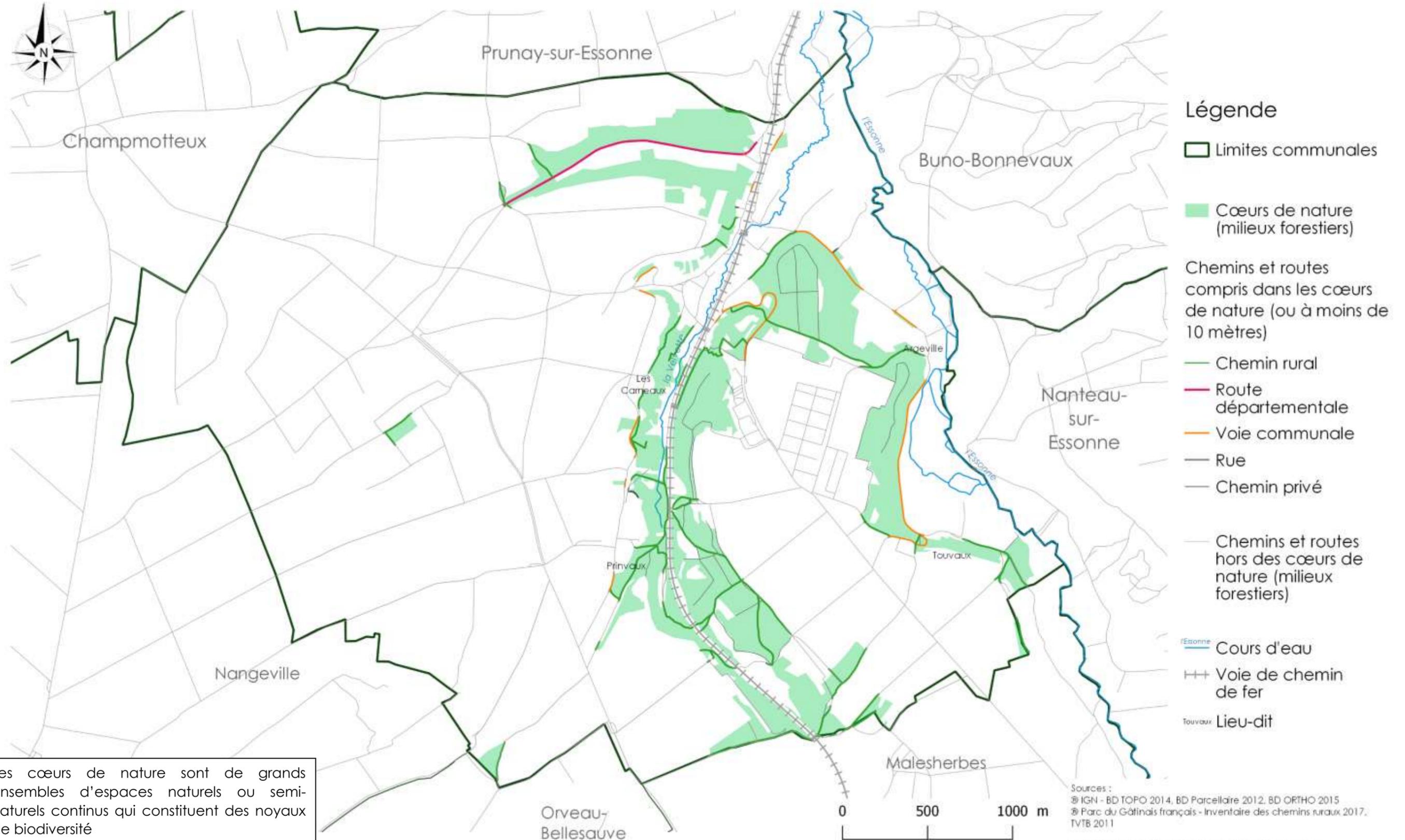


3.2. La biodiversité

3.2.1. Chemins et routes compris dans les cœurs de la nature de la Trame Verte

La biodiversité

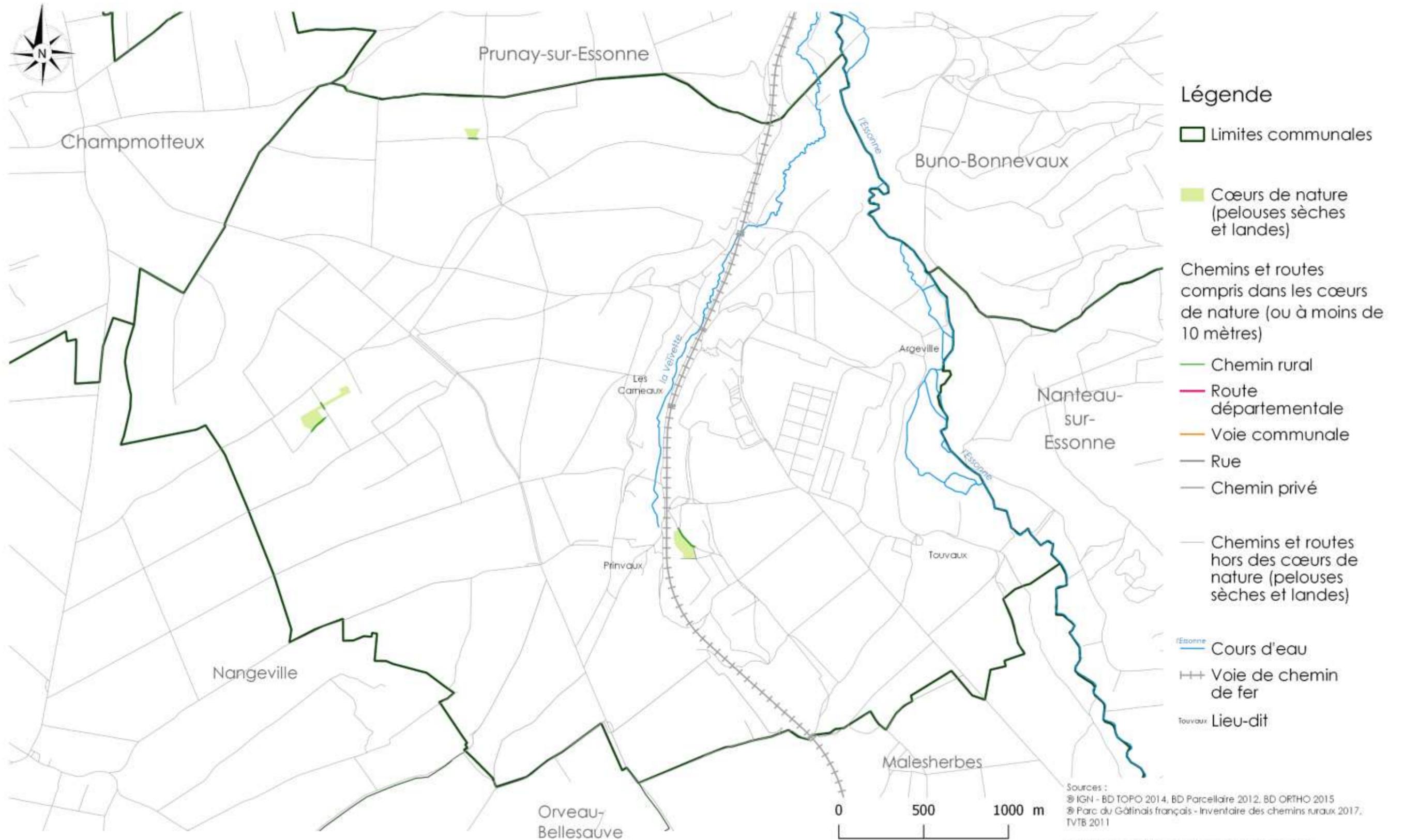
CHEMINS ET ROUTES DES MILIEUX FORESTIERS



Les cœurs de nature sont de grands ensembles d'espaces naturels ou semi-naturels continus qui constituent des noyaux de biodiversité

La biodiversité

CHEMINS ET ROUTES DES PELOUSES SÈCHES ET DES LANDES



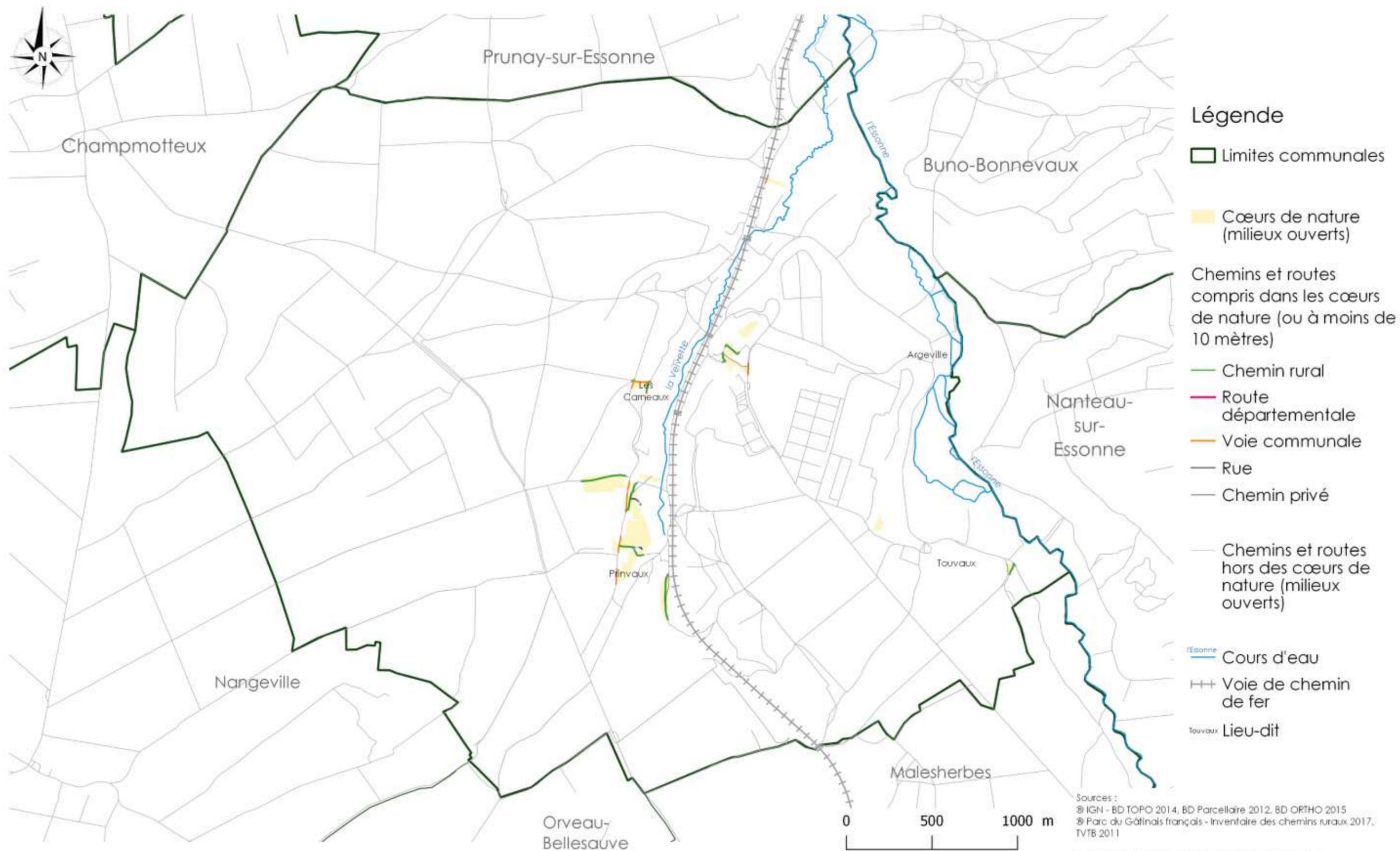
Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017, TVTB 2011

Fond de carte : © Parc du Gâtinais français, TVTB 2011

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (ING)

La biodiversité

CHEMINS ET ROUTES DES MILIEUX OUVERTS



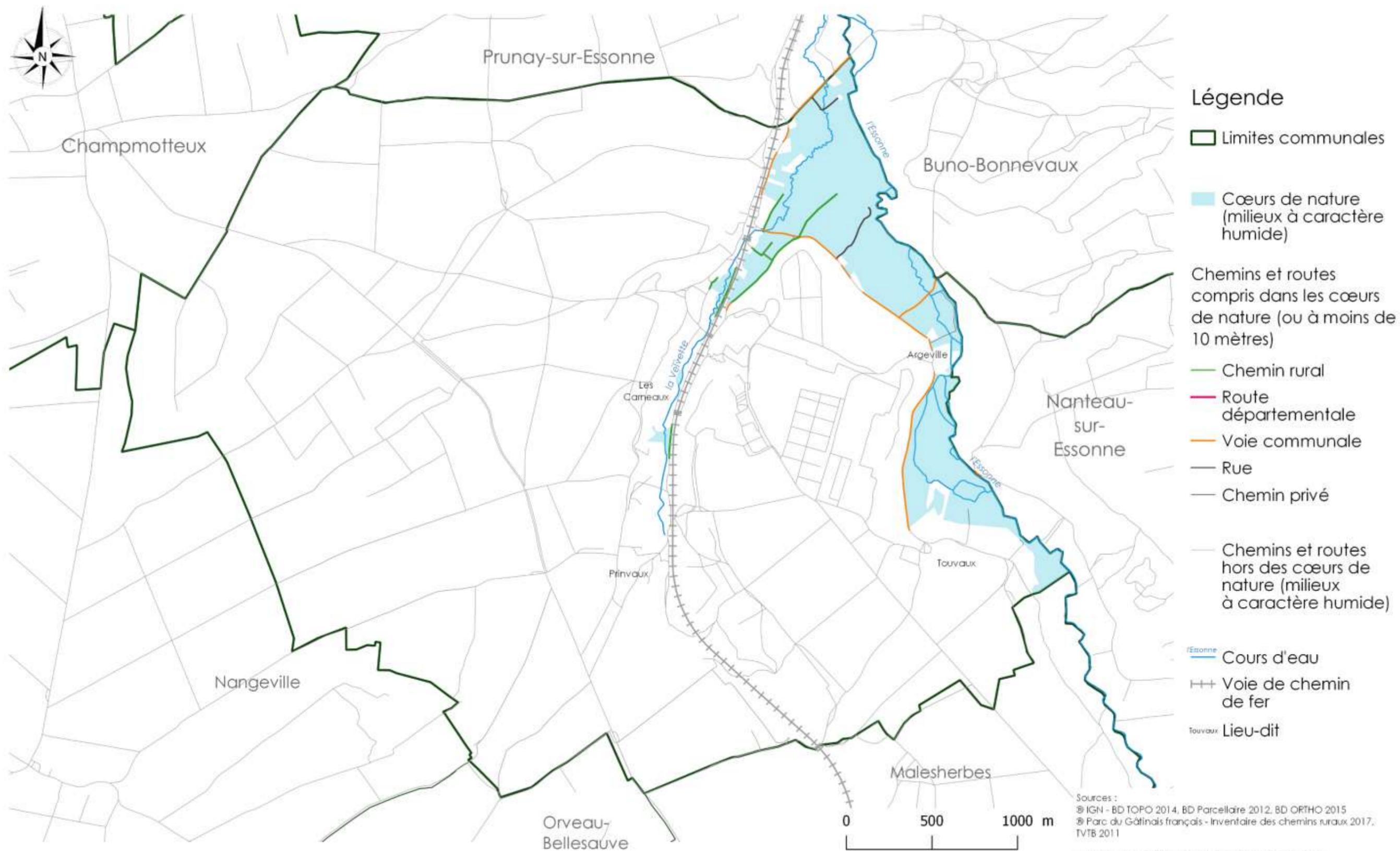
Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017, TVTB 2011

Fond de carte : © Parc du Gâtinais français, TVTB 2011

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (ING)

La biodiversité

CHEMINS ET ROUTES DES MILIEUX À CARACTÈRE HUMIDE

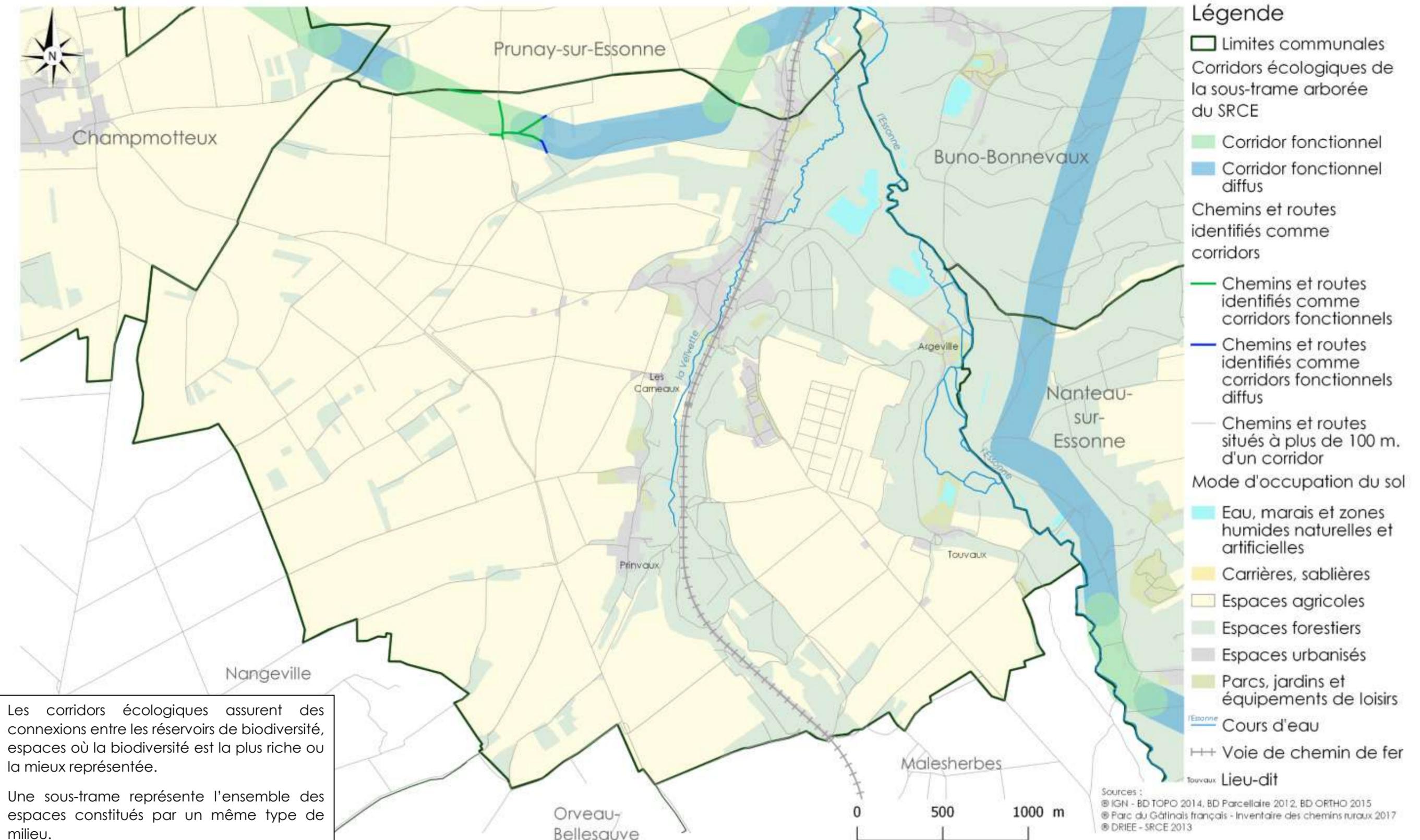


Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017, TVTB 2011

Fond de carte : © Parc du Gâtinais français, TVTB 2011

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (ING)

La biodiversité SOUS-TRAME ARBORÉE DU SRCE

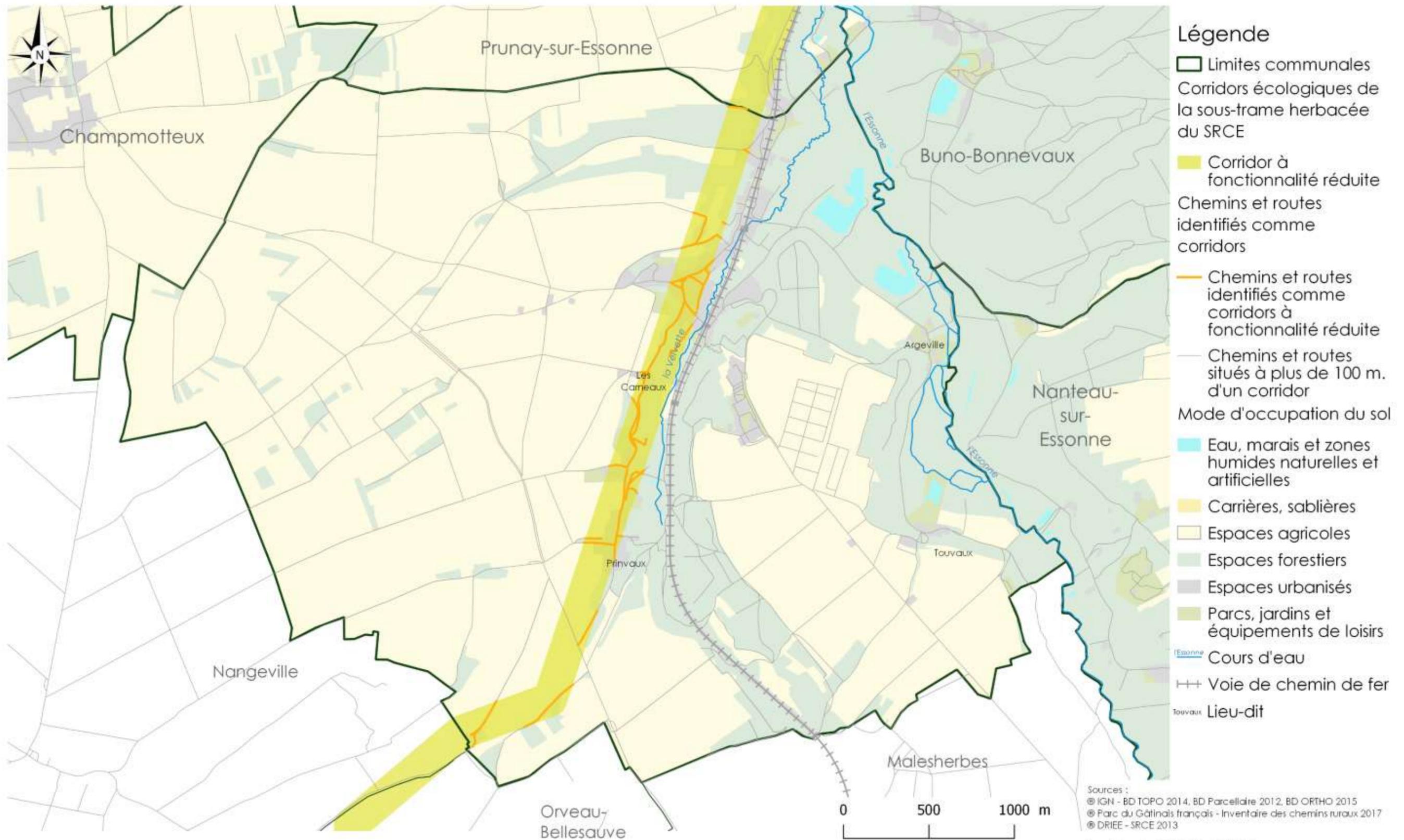


Les corridors écologiques assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité, espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée.

Une sous-trame représente l'ensemble des espaces constitués par un même type de milieu.

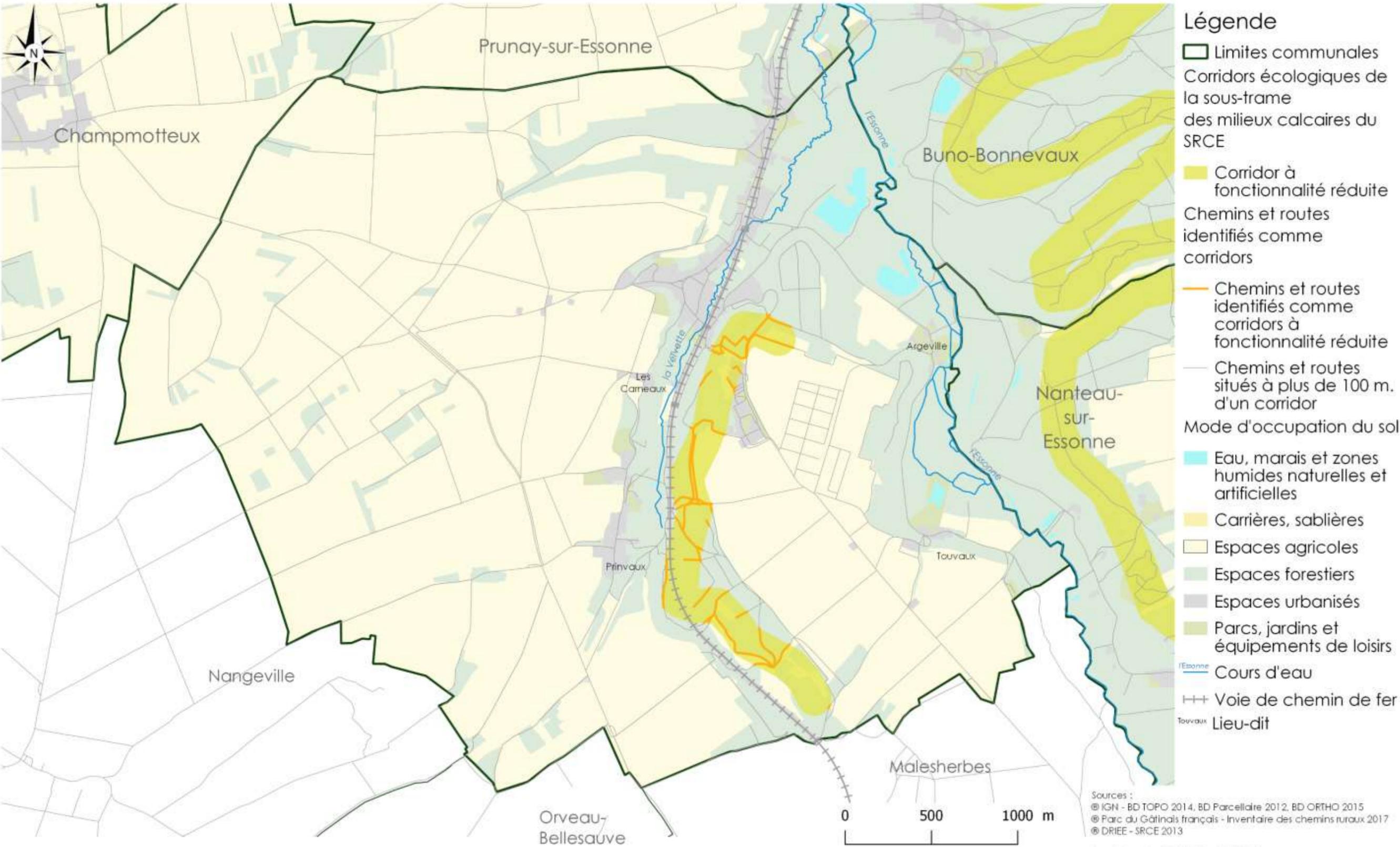
La biodiversité

SOUS-TRAME HERBACÉE DU SRCE

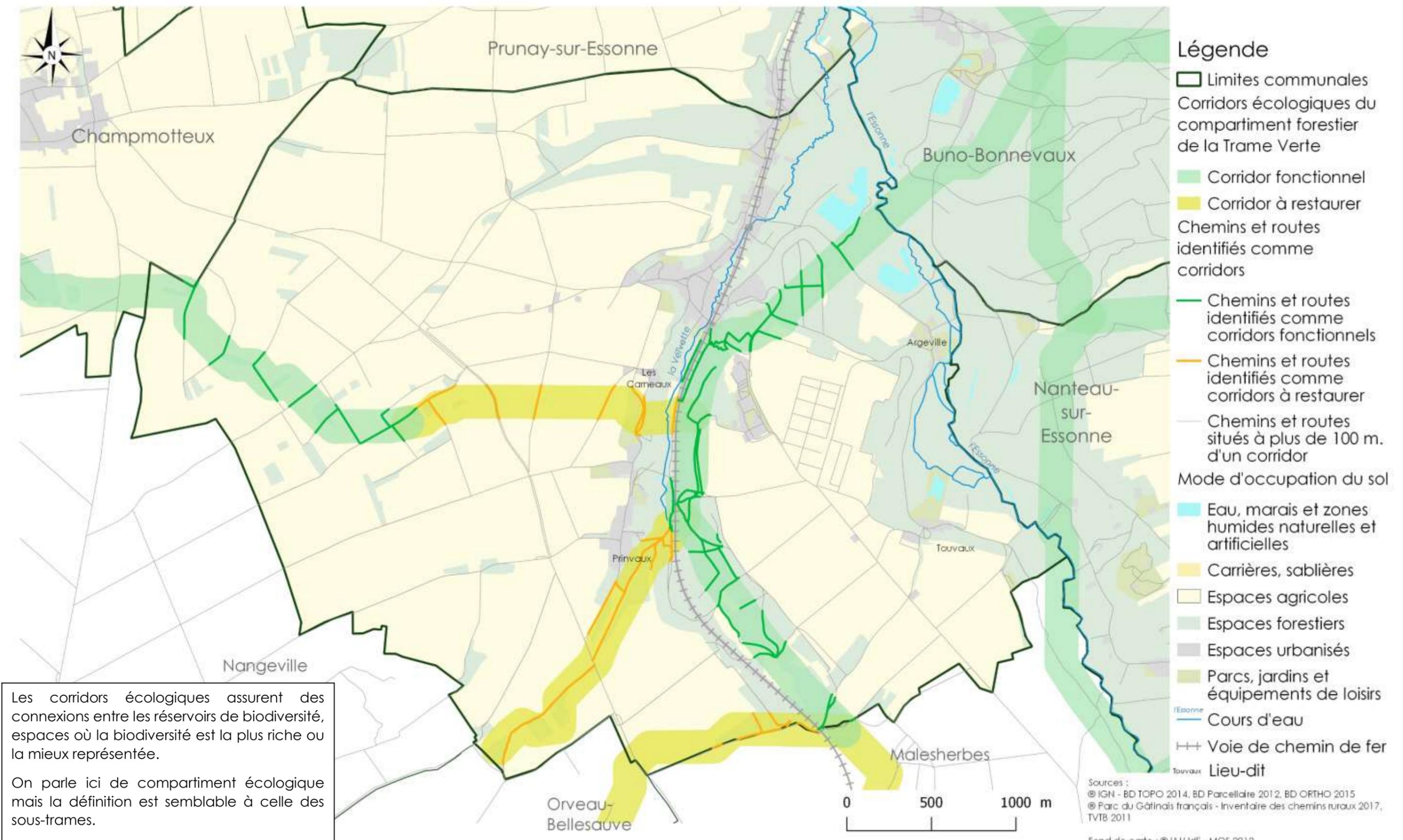


La biodiversité

SOUS-TRAME DES MILIEUX CALCAIRES DU SRCE



COMPARTIMENT FORESTIER DE LA TRAME VERTE

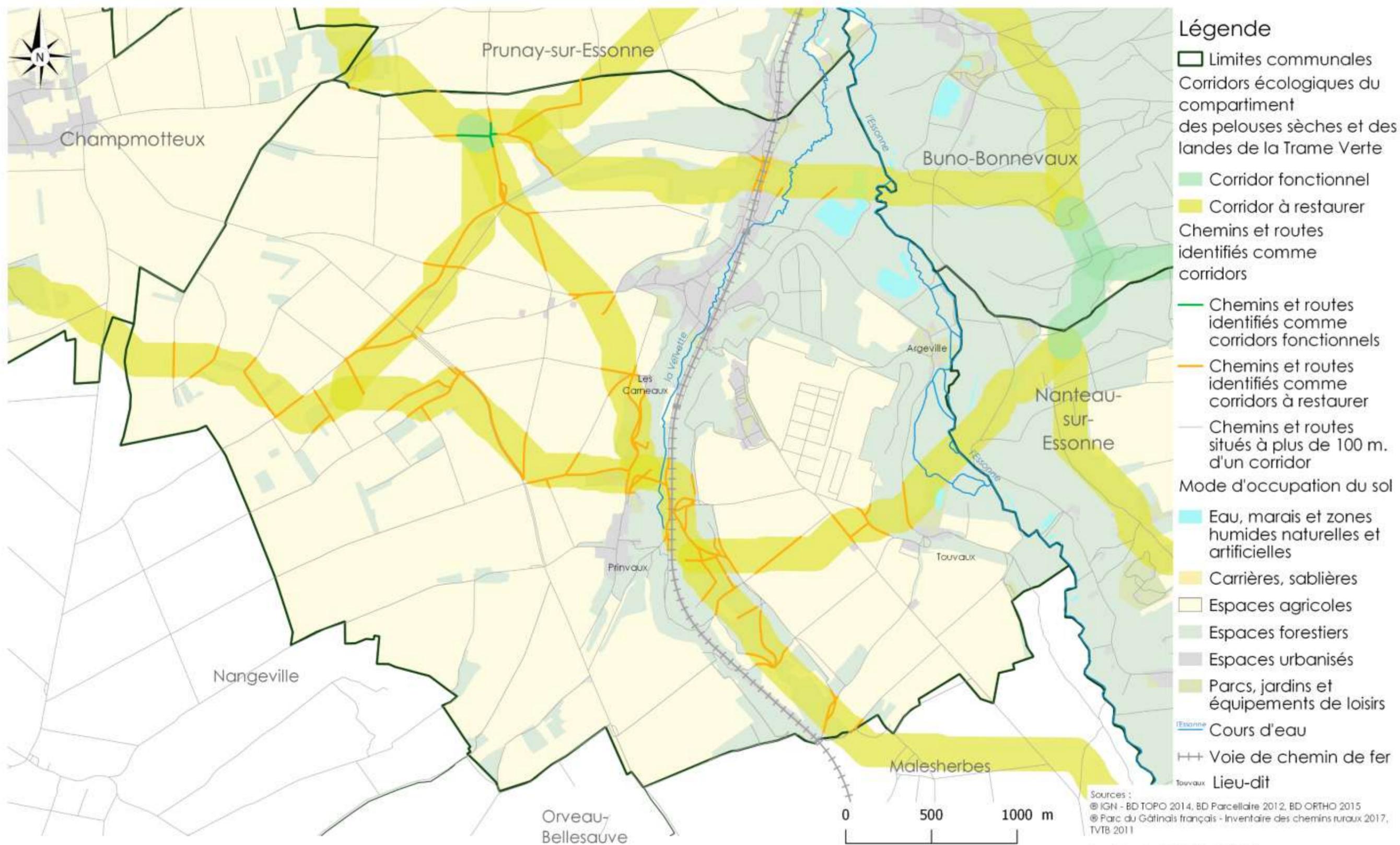


Les corridors écologiques assurent des connexions entre les réservoirs de biodiversité, espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée.

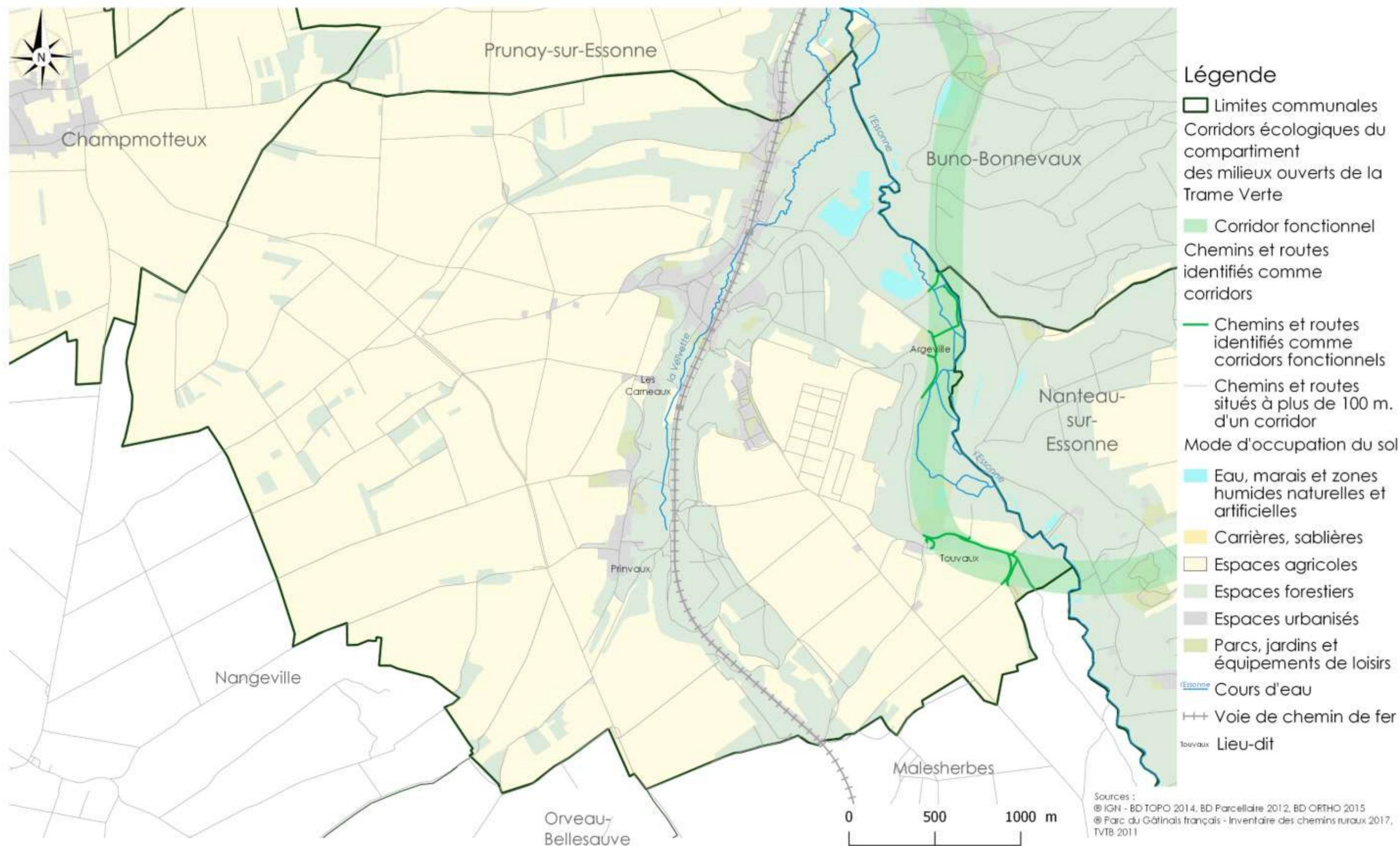
On parle ici de compartiment écologique mais la définition est semblable à celle des sous-trames.

La biodiversité

COMPARTIMENT DES PELOUSES SÈCHES ET DES LANDES DE LA TRAME VERTE

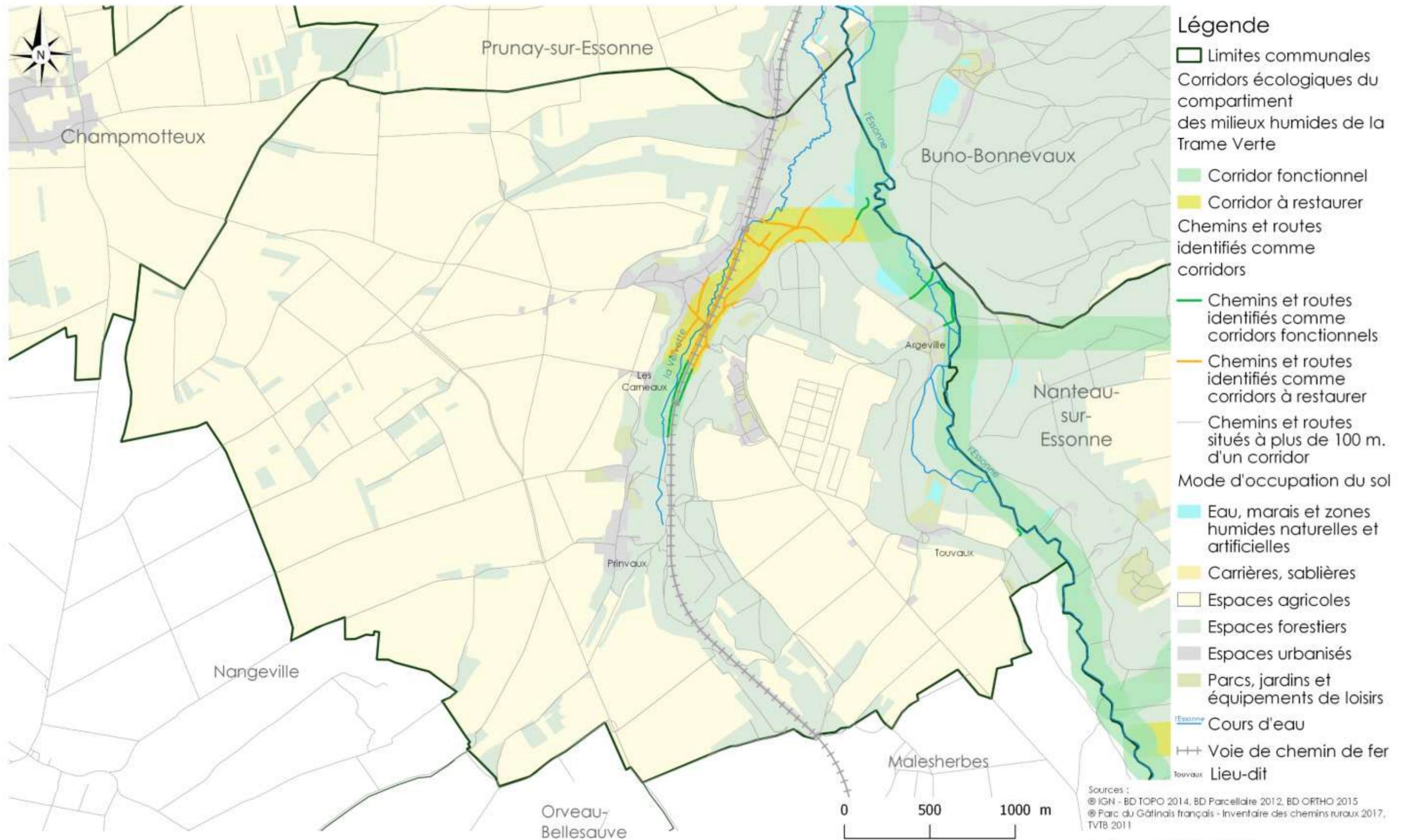


COMPARTIMENT DES MILIEUX OUVERTS DE LA TRAME VERTE



La biodiversité

COMPARTIMENT DES MILIEUX HUMIDES DE LA TRAME VERTE



- Légende**
- Limites communales
 - Corridors écologiques du compartiment des milieux humides de la Trame Verte
 - Corridor fonctionnel
 - Corridor à restaurer
 - Chemins et routes identifiés comme corridors
 - Chemins et routes identifiés comme corridors fonctionnels
 - Chemins et routes identifiés comme corridors à restaurer
 - Chemins et routes situés à plus de 100 m. d'un corridor
 - Mode d'occupation du sol
 - Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles
 - Carrières, sablières
 - Espaces agricoles
 - Espaces forestiers
 - Espaces urbanisés
 - Parcs, jardins et équipements de loisirs
 - Cours d'eau
 - Voie de chemin de fer
 - Lieu-dit

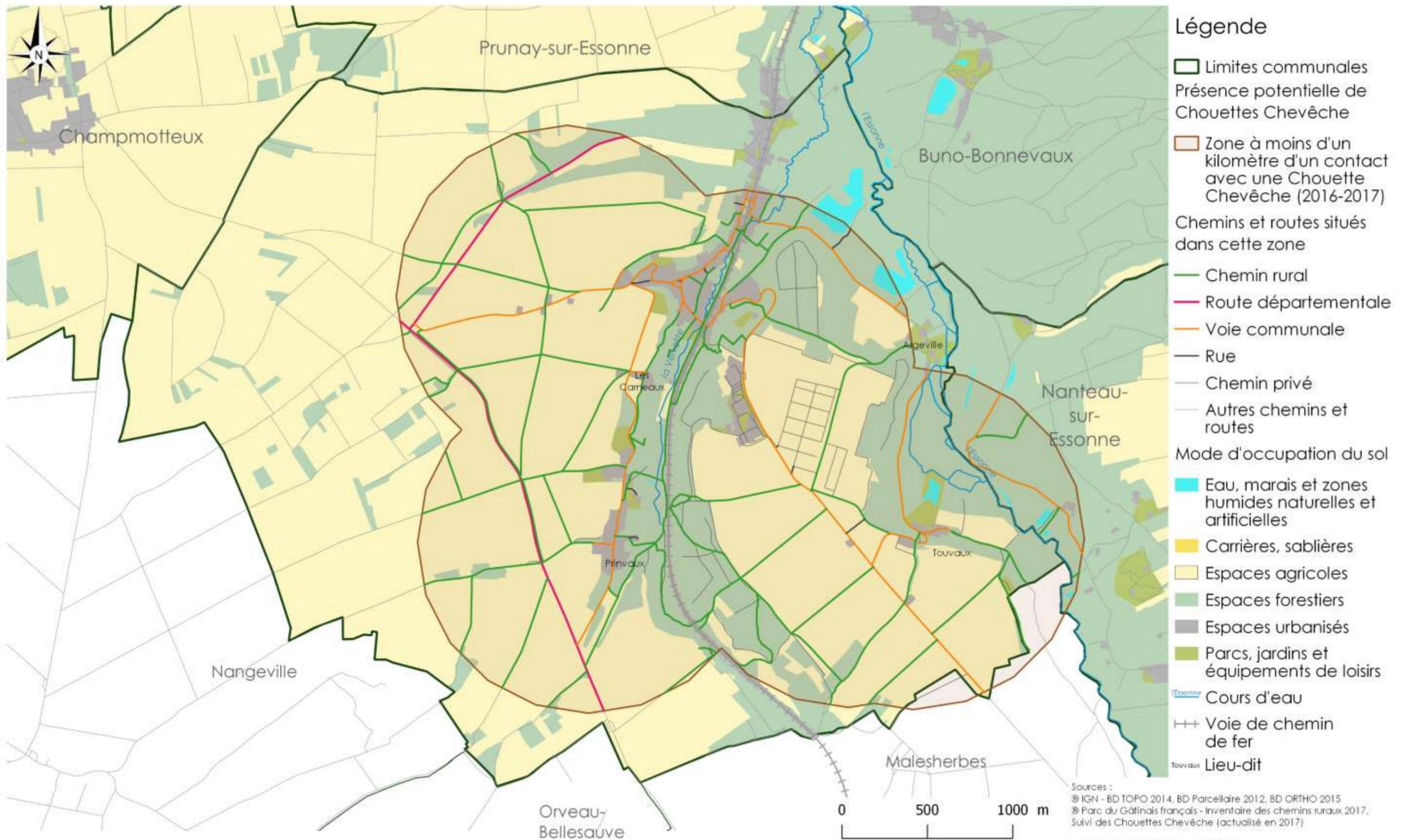
Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017, TVTB 2011

Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012

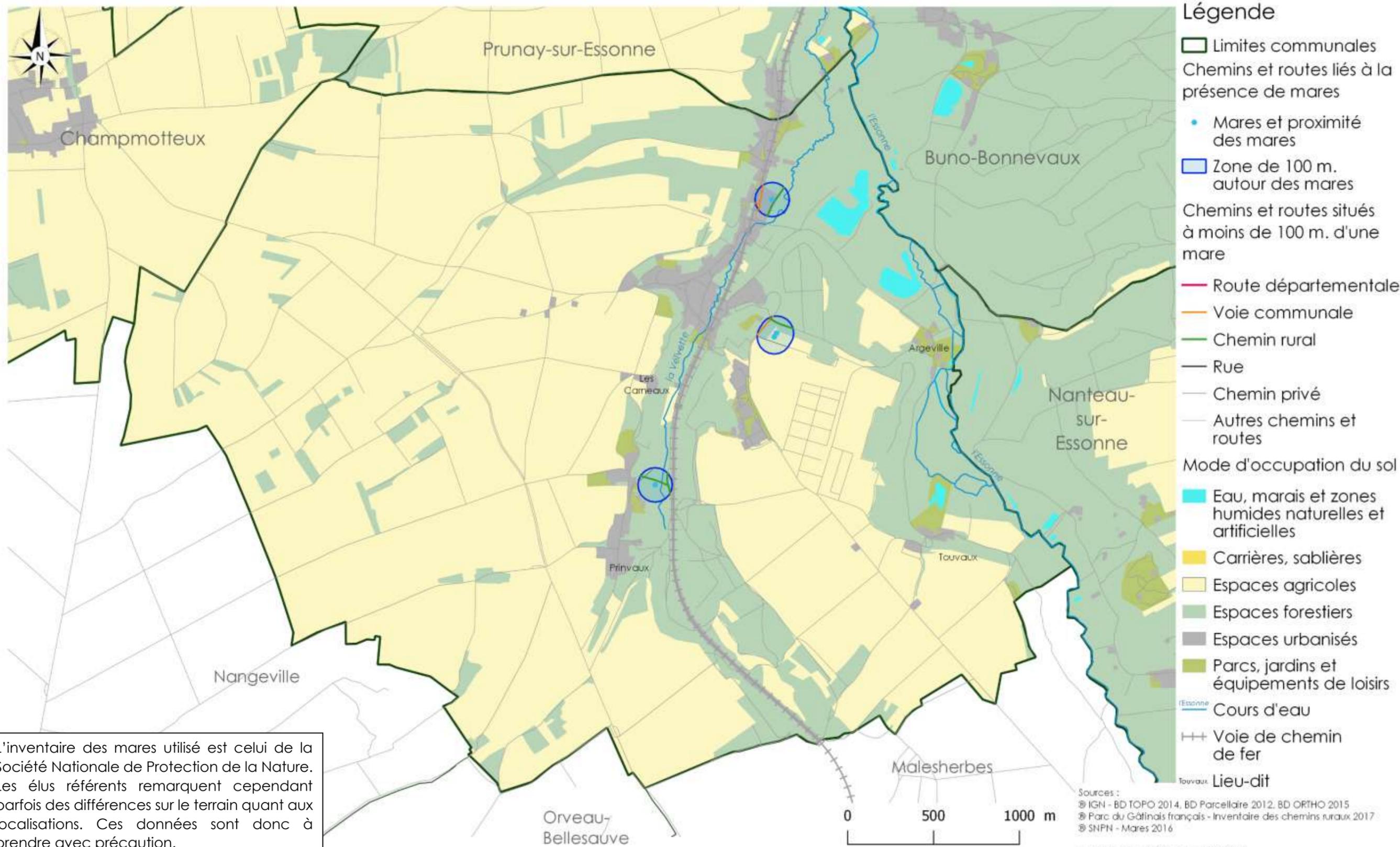
Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

La biodiversité

PRÉSENCE POTENTIELLE DE CHOUETTES CHEVÊCHE



CHEMINS ET ROUTES LIÉS À LA PRÉSENCE DE MARES

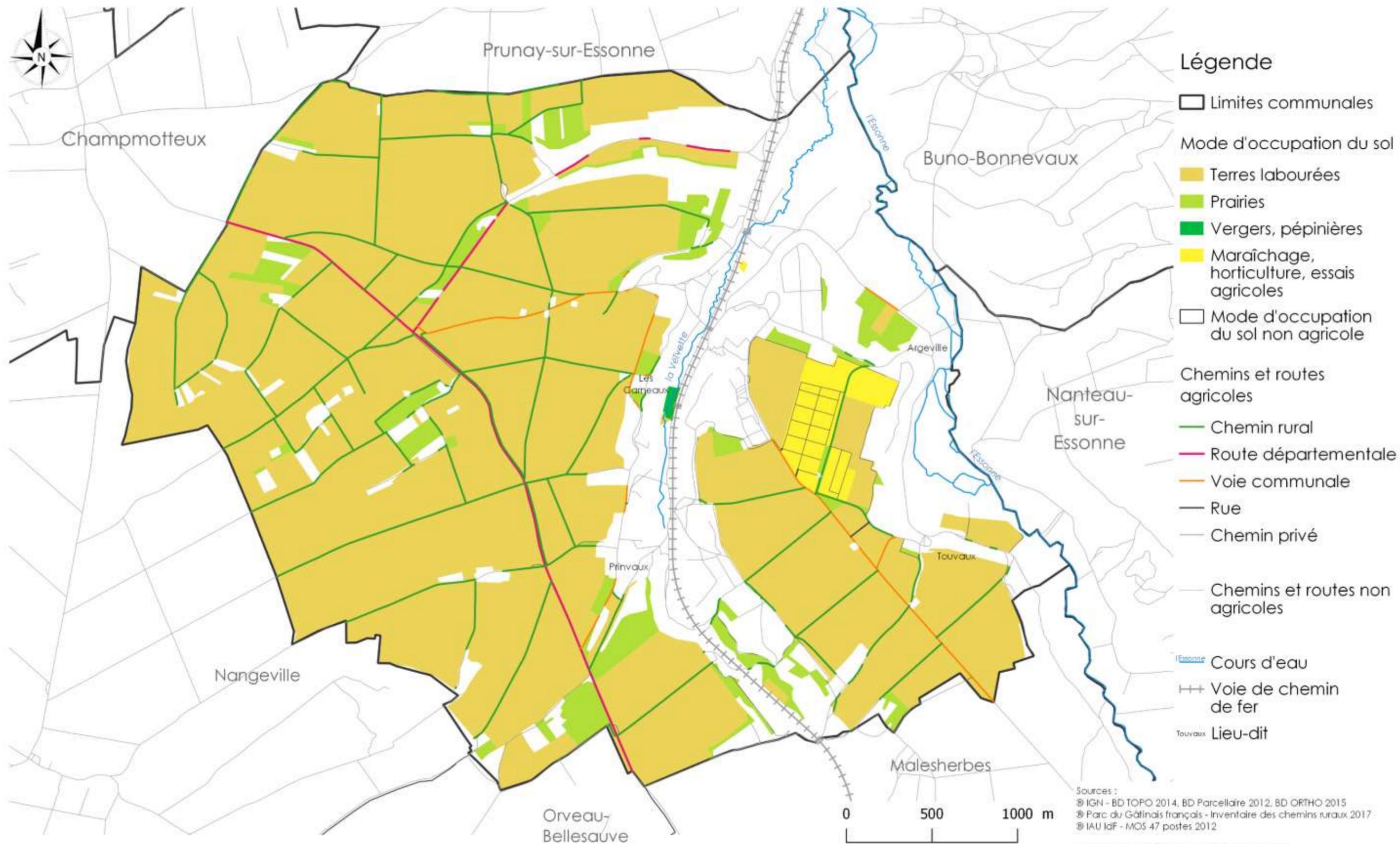


L'inventaire des mares utilisé est celui de la Société Nationale de Protection de la Nature. Les élus référents remarquent cependant parfois des différences sur le terrain quant aux localisations. Ces données sont donc à prendre avec précaution.

3.3. L'agriculture et la forêt

3.3.1. Chemins et routes agricoles

L'agriculture et la forêt CHEMINS ET ROUTES AGRICOLES

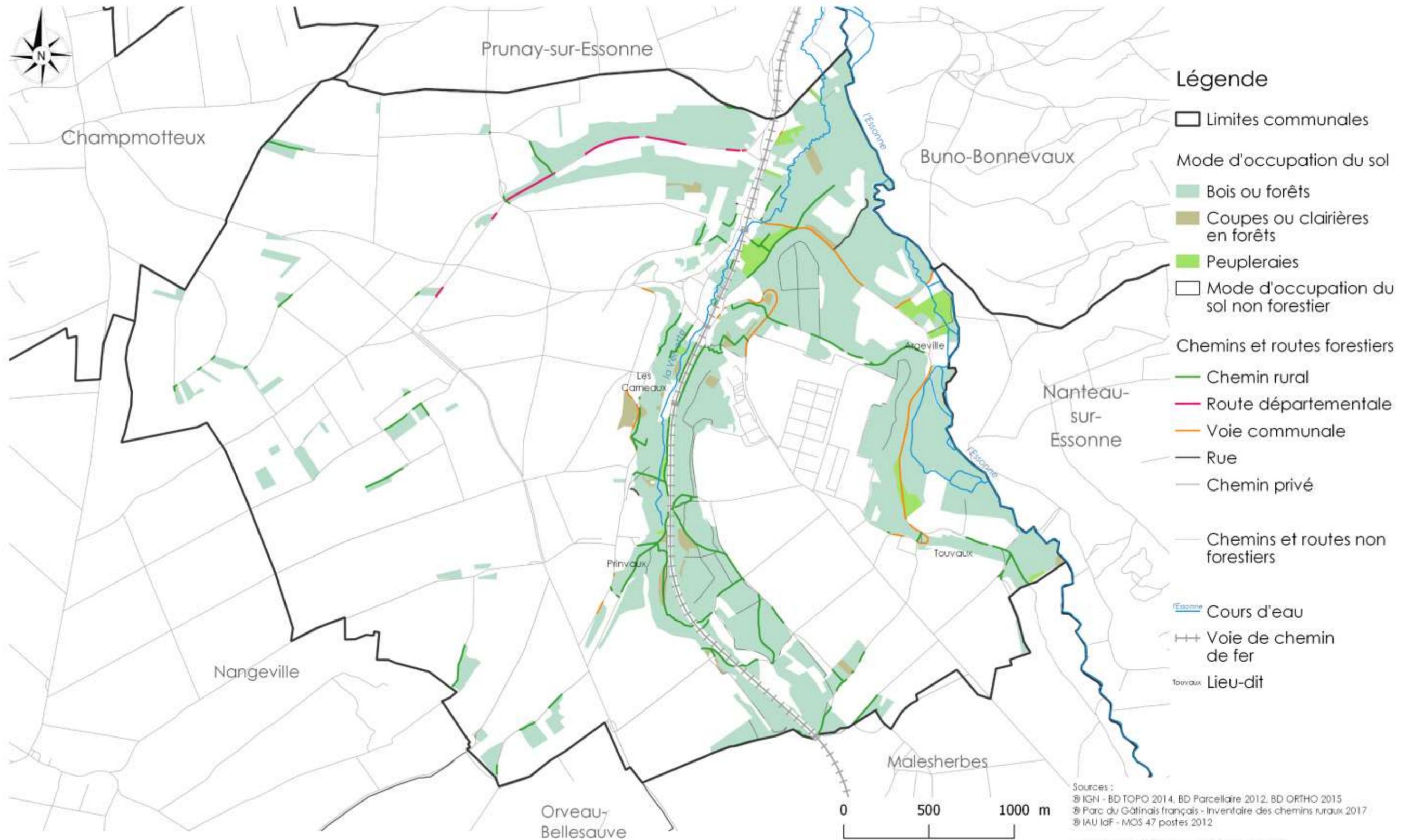


Sources :
© IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
© Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017
© IAU IdF - MOS 47 postes 2012

Fond de carte : © IAU IdF - MOS 47 postes 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (ING)

L'agriculture et la forêt CHEMINS ET ROUTES FORESTIERS



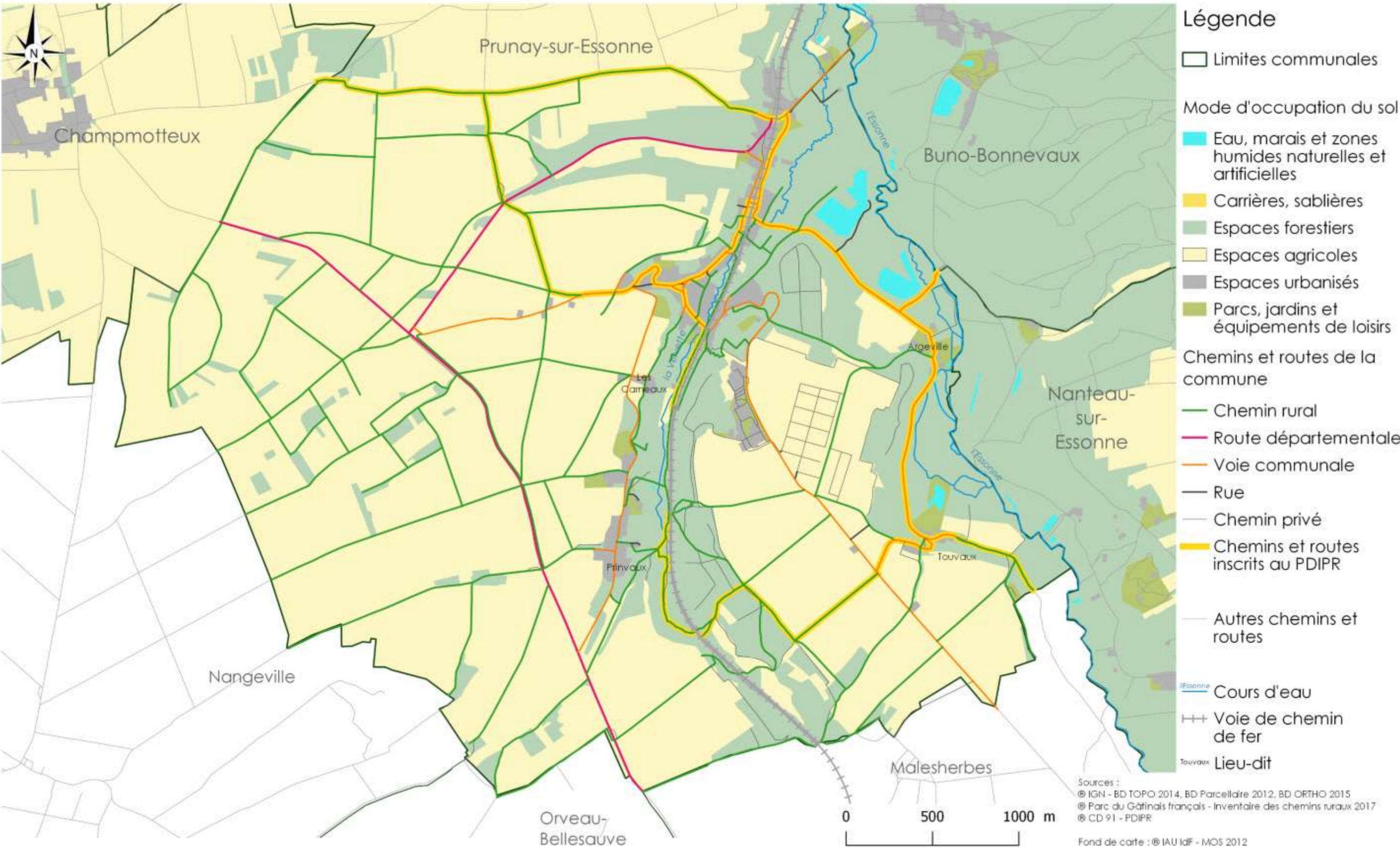
Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017
 © IAU IdF - MOS 47 postes 2012

Fond de carte : © IAU IdF - MOS 47 postes 2012

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (ING)

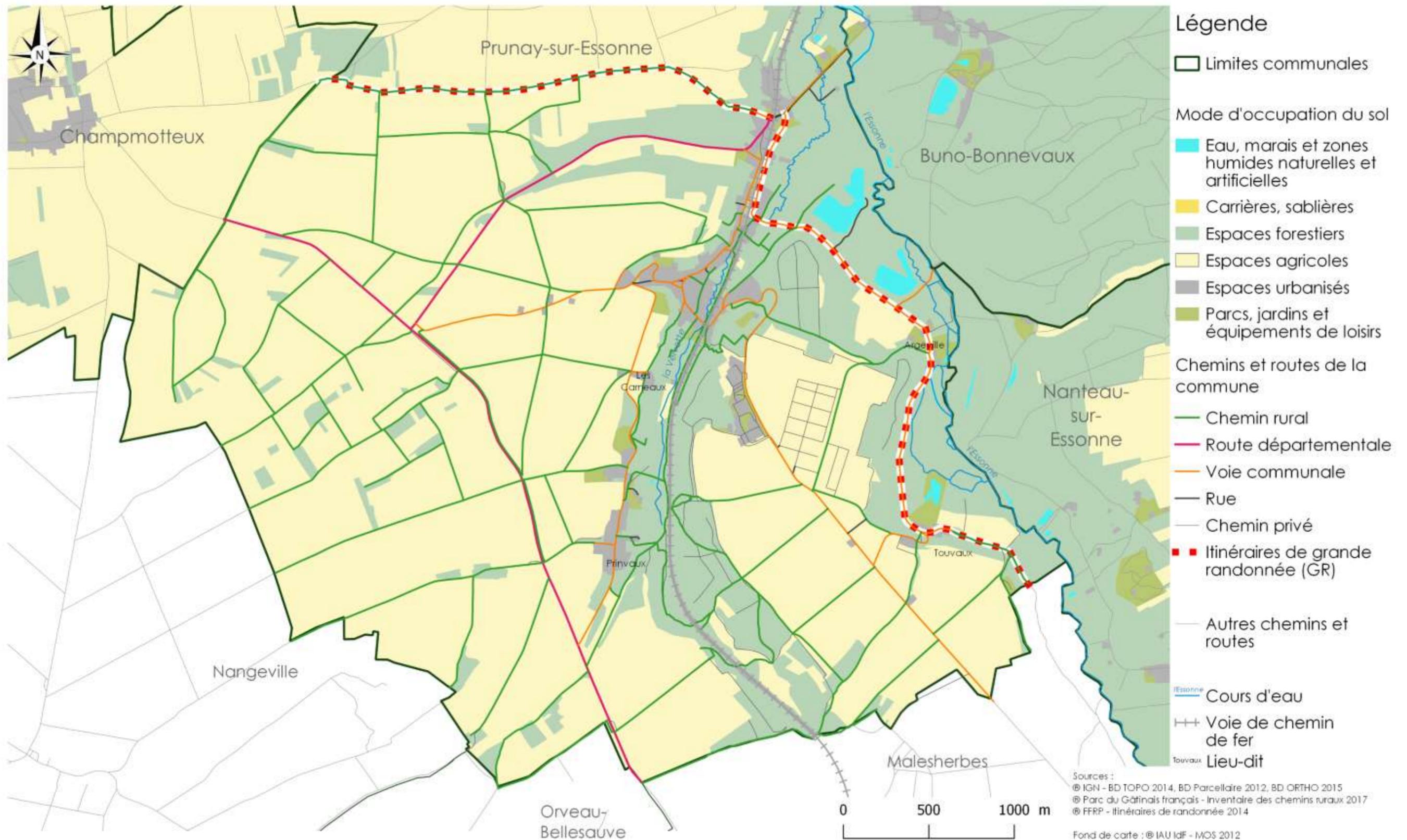
Le tourisme et le patrimoine

CHEMINS ET ROUTES INSCRITS AU PDIPR



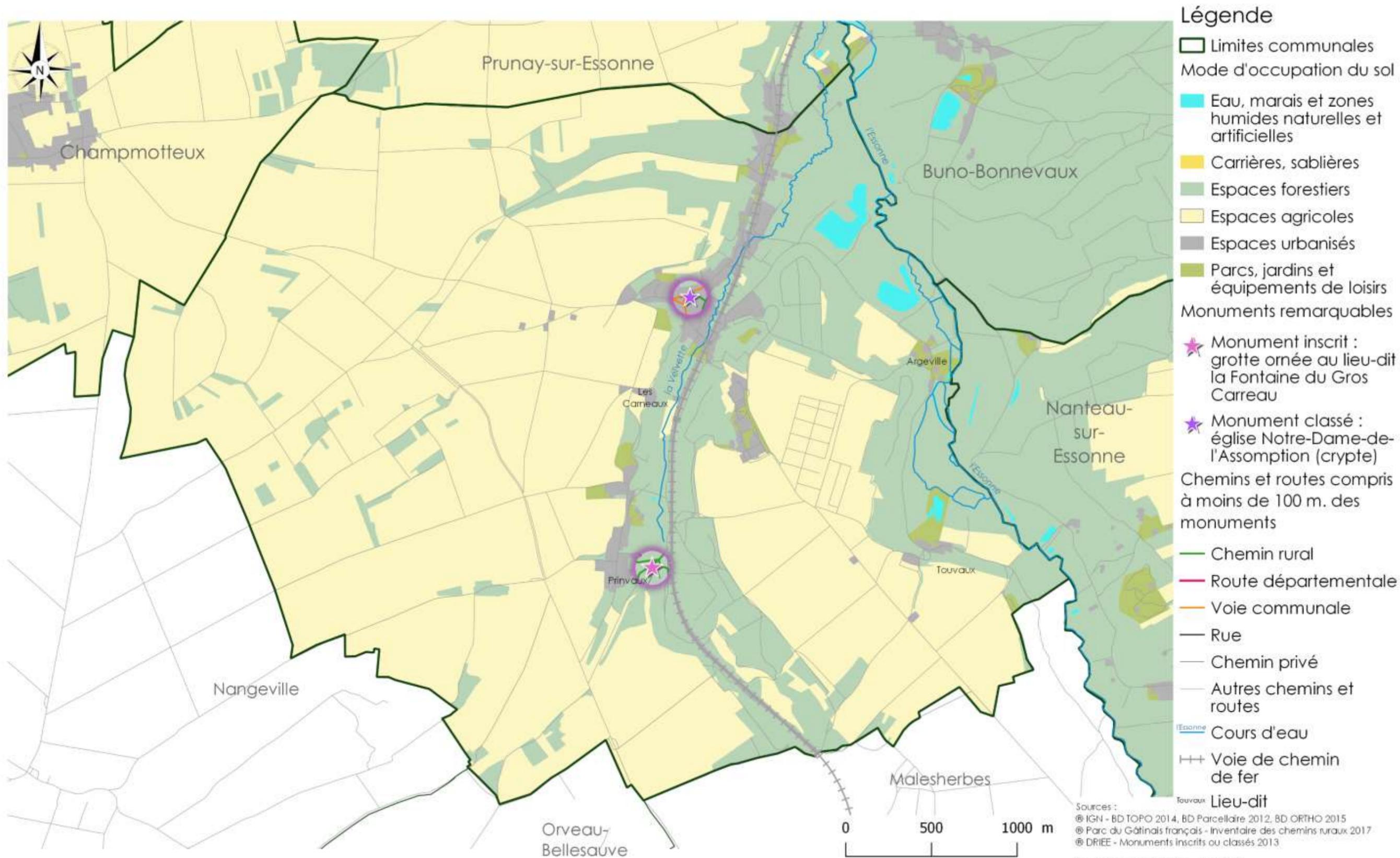
Le tourisme et le patrimoine

CHEMINS ET ROUTES DÉFINIS EN ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE



Le tourisme et le patrimoine

PRÉSENCE DE MONUMENTS INSCRITS OU CLASSÉS



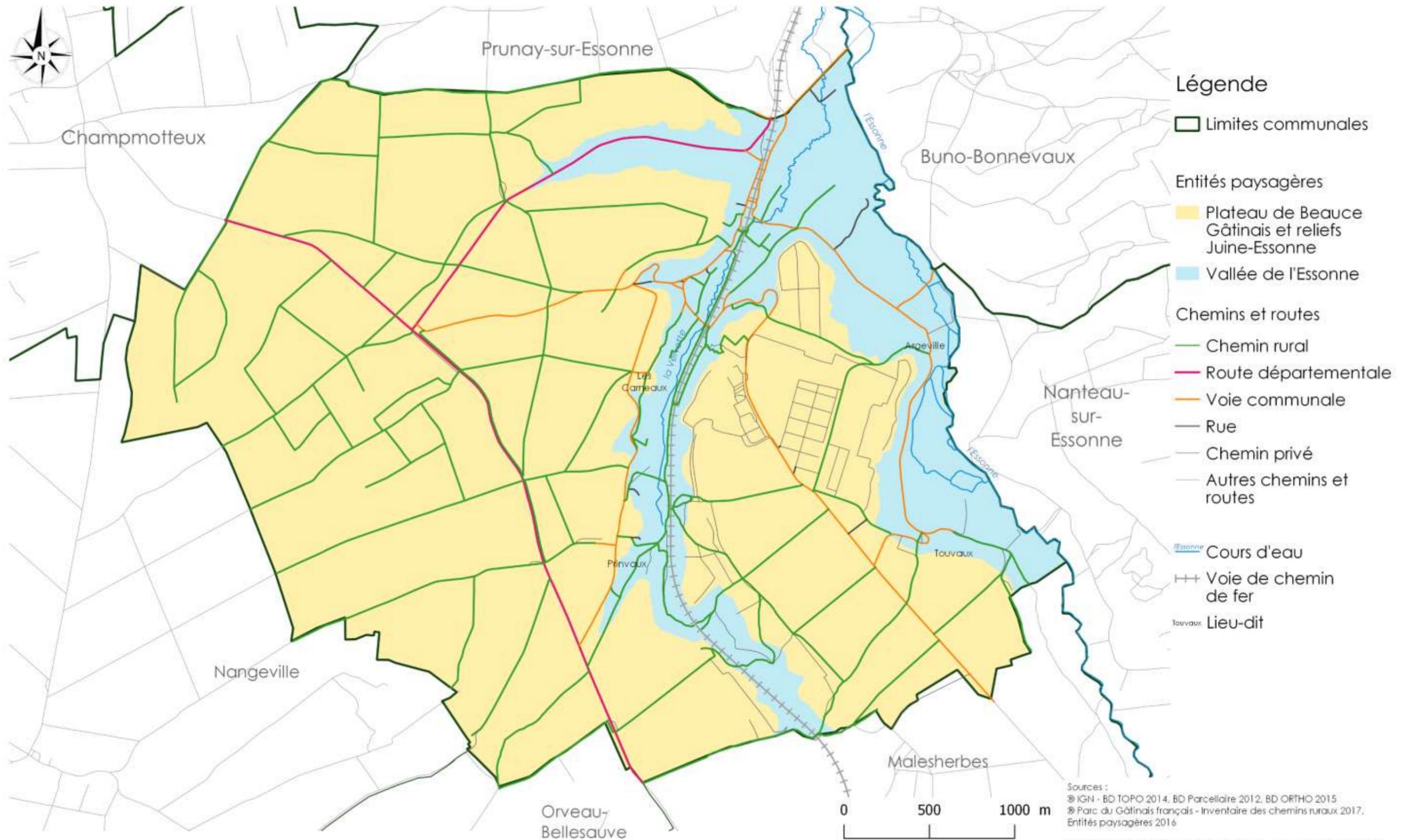
- Légende**
- Limites communales
 - Mode d'occupation du sol
 - Eau, marais et zones humides naturelles et artificielles
 - Carrières, sablières
 - Espaces forestiers
 - Espaces agricoles
 - Espaces urbanisés
 - Parcs, jardins et équipements de loisirs
 - Monuments remarquables
 - ★ Monument inscrit : grotte ornée au lieu-dit la Fontaine du Gros Carreau
 - ★ Monument classé : église Notre-Dame-de-l'Assomption (crypte)
 - Chemins et routes compris à moins de 100 m. des monuments
 - Chemin rural
 - Route départementale
 - Voie communale
 - Rue
 - Chemin privé
 - Autres chemins et routes
 - Cours d'eau
 - Voie de chemin de fer
 - Lieu-dit

Sources :
 © IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
 © Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017
 © DRIEE - Monuments Inscrits ou classés 2013
 Fond de carte : © IAU IdF - MOS 2012
 Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 (NG)

3.5. Le paysage

3.5.1. Les entités paysagères

Le paysage CHEMINS ET ROUTES SELON LA CHARTE PAYSAGÈRE

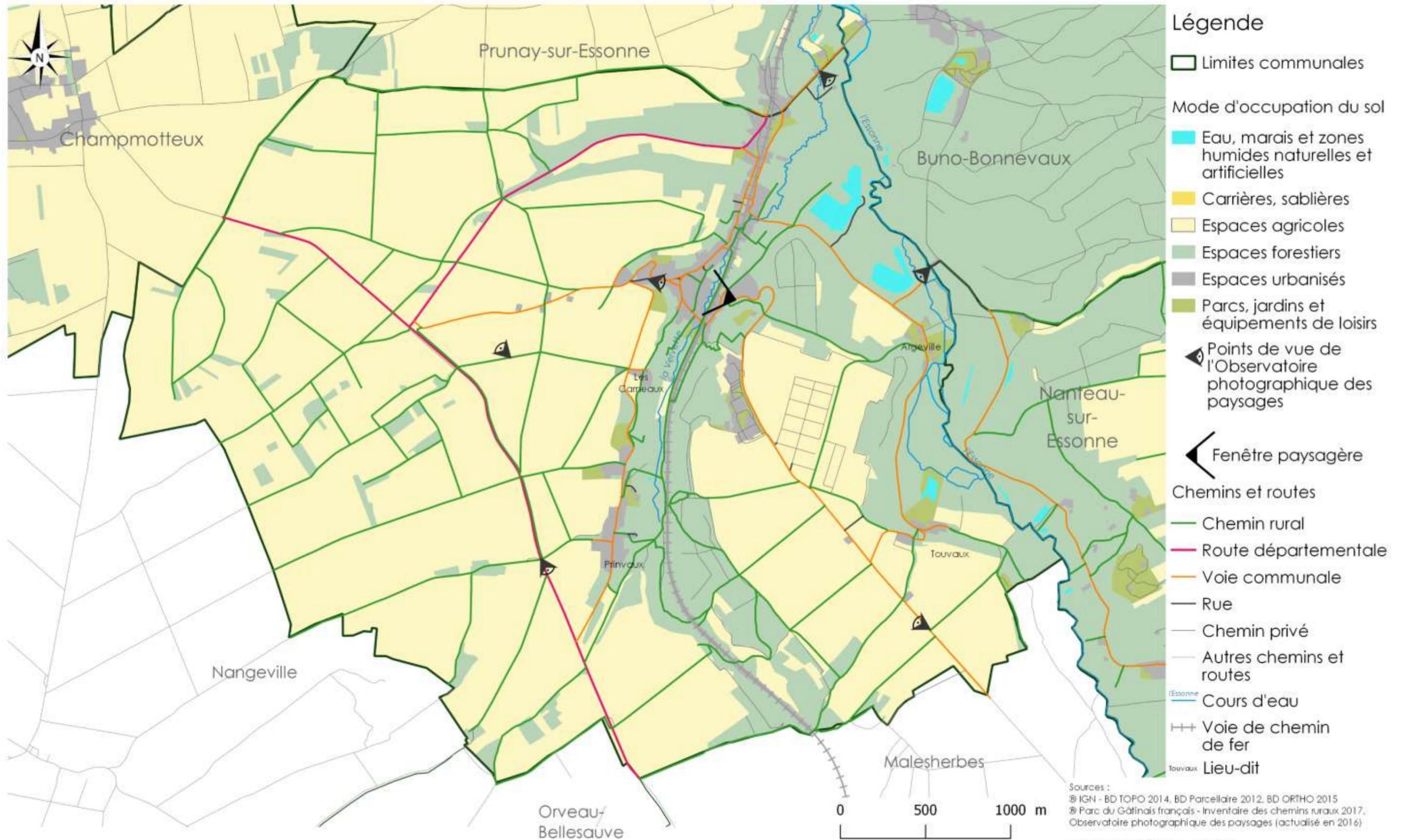


Sources :
© IGN - BD TOPO 2014, BD Parcellaire 2012, BD ORTHO 2015
© Parc du Gâtinais français - Inventaire des chemins ruraux 2017, Entités paysagères 2016

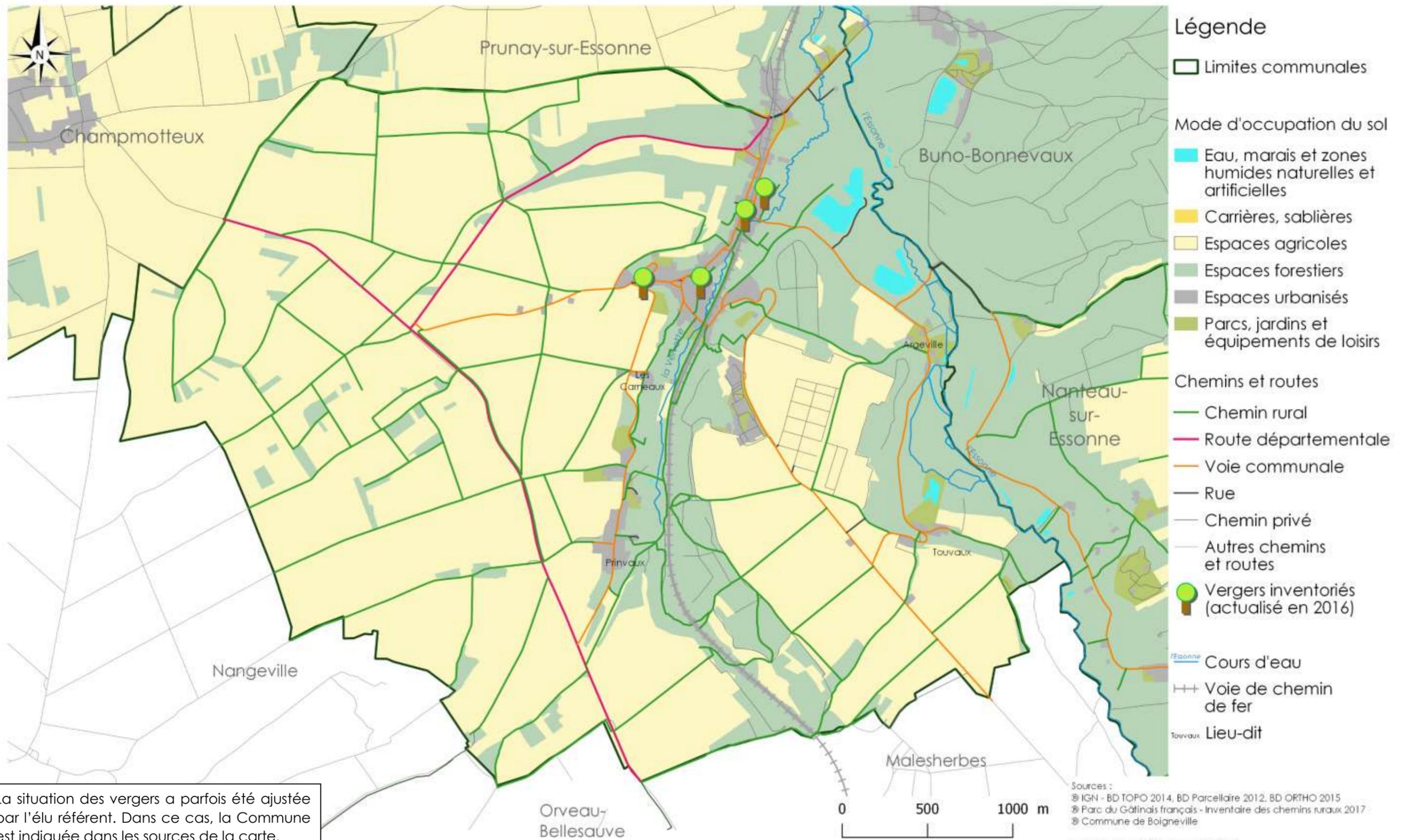
Fond de carte : © Parc du Gâtinais français - Entités paysagères 2016

Réalisation : Parc du Gâtinais français 2017 INGI

Le paysage LES ÉLÉMENTS PAYSAGERS STRUCTURANTS



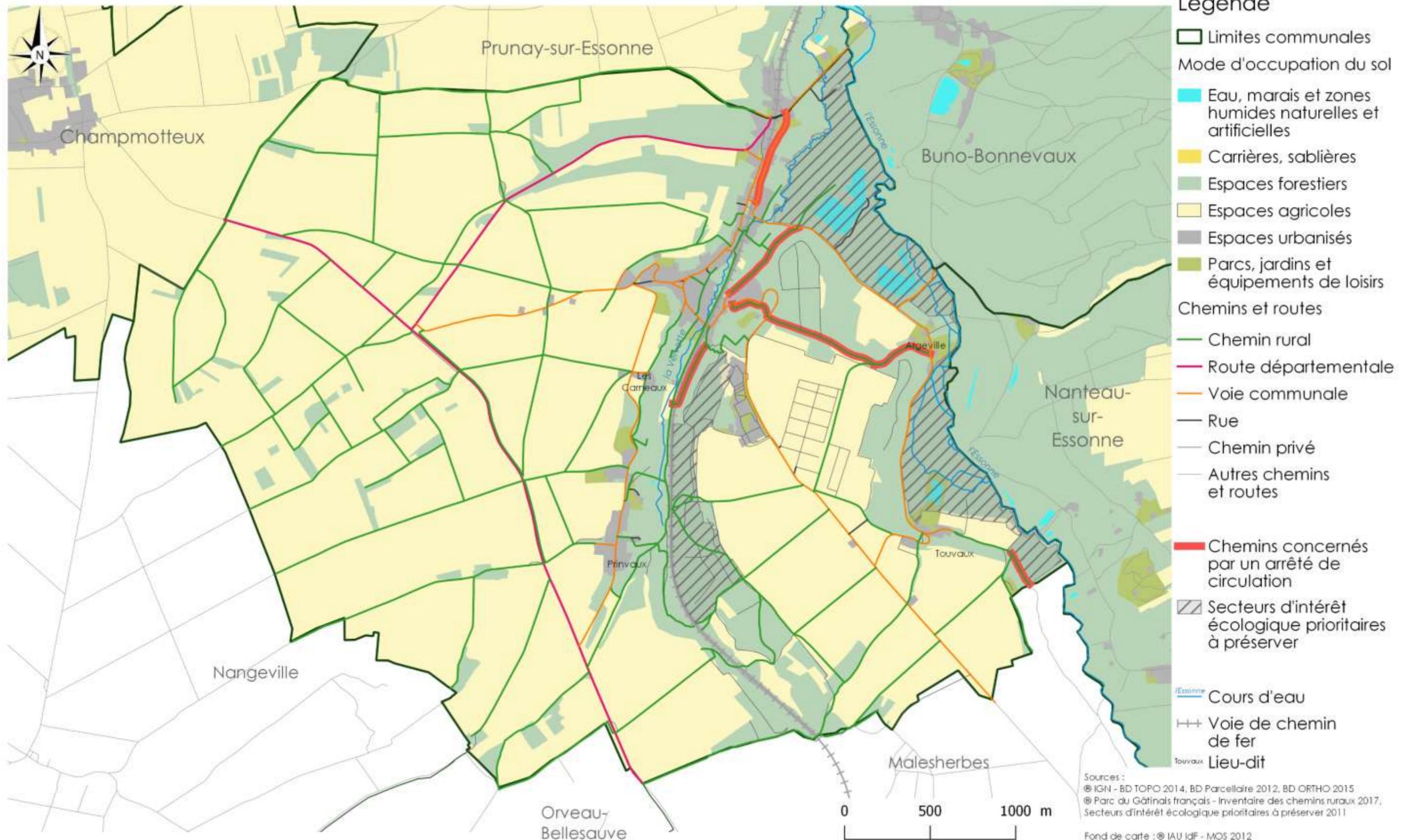
Le paysage PRÉSENCE DE VERGERS



La situation des vergers a parfois été ajustée par l'élú référent. Dans ce cas, la Commune est indiquée dans les sources de la carte.

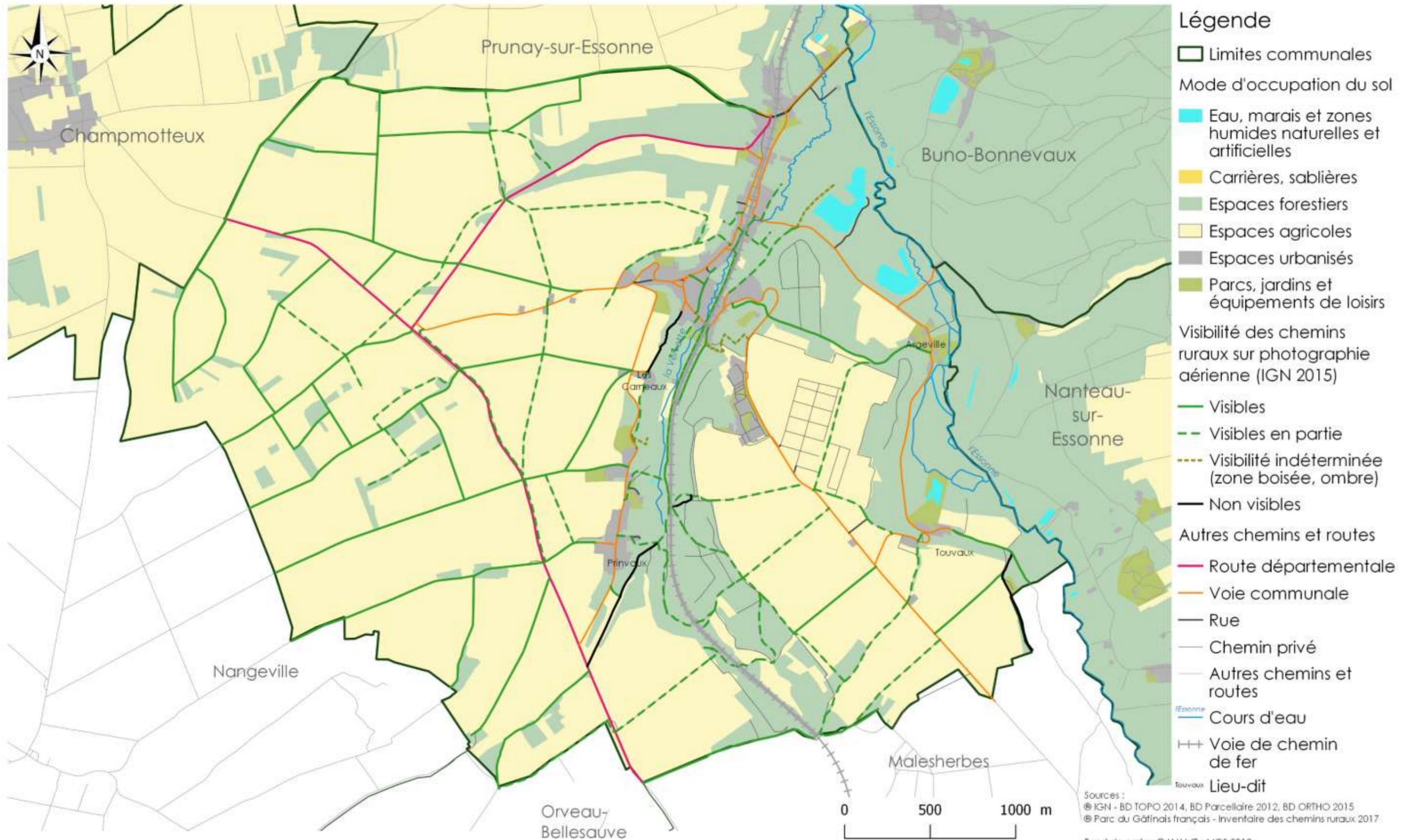
4. Un patrimoine à protéger

CHEMINS CONCERNÉS PAR UN ARRÊTÉ DE CIRCULATION DES VÉHICULES À MOTEUR



La sauvegarde des chemins ruraux

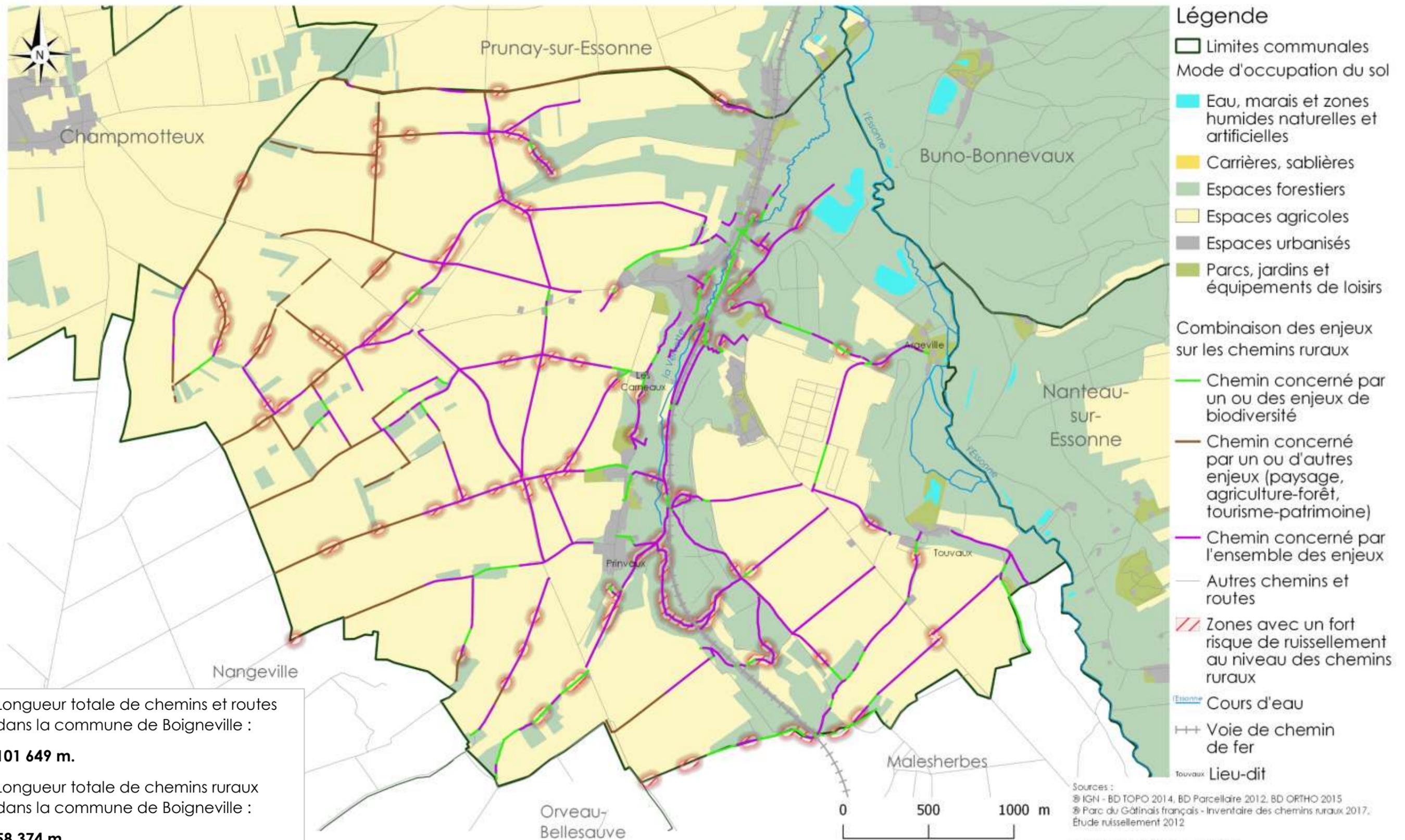
VISIBILITÉ DES CHEMINS RURAUX SUR LES PHOTOGRAPHIES AÉRIENNES (IGN 2015)



5. Carte de synthèse

Carte de synthèse

COMBINAISON DES ENJEUX SUR LES CHEMINS RURAUX



CONTACTS UTILES

Direction Départementale de Territoires (DDT) de l'Essonne

Cité administrative
Boulevard de France
91012 Évry cedex
Tél. : 01 60 76 32 00

Direction Départementale de Territoires (DDT) de Seine-et-Marne

288 rue Georges Clémenceau
ZI de Vaux-le-Pénil
77005 Melun cedex
Tél. : 01 60 56 71 71

Chambre interdépartementale d'agriculture d'Île-de-France

2, avenue Jeanne d'Arc - BP 111
78153 Le Chesnay
Tél. : 01 39 23 42 00

Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne

418 rue Aristide Briand
77350 Le Mée-sur-Seine
Tél. : 01 64 39 62 52

Fédération interdépartementale des chasseurs de l'Île-de-France

58 avenue du Général Leclerc
92100 Boulogne-Billancourt
Tél. : 01 55 60 18 70

Fédération départementale des chasseurs de Seine-et-Marne

1016 rue de Fontainebleau
77720 Bréau
Tél. : 01 64 14 40 20

Conseil départemental de l'Essonne

Direction de l'environnement
Hôtel du Département
Boulevard de France
91012 Évry cedex
Tél. : 01 60 91 97 34

Conseil départemental de Seine-et-Marne

Direction de l'eau et de l'environnement
145 quai Voltaire
77190 Dammarie-lès-Lys
Tél. : 01 64 14 76 12

Conseil régional d'Île-de-France

Unité Aménagement Durable
35 boulevard des Invalides
75007 Paris
Tél. : 01 45 51 77 96

Une autre vie s'invente ici



Maison du Parc

20 boulevard du Maréchal Lyautey
91490 Milly-la-Forêt
Tél. : 01 67 98 73 93
Fax : 01 64 98 71 90
info@parc-gatinais-francais.fr
www.parc-gatinais-francais.fr

